



Bulletin Officiel

N°7336 Lundi 07 avril 2025

www.cmf.tn

30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

3

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BH ASSURANCE

4

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

5

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

7

ASSURANCES MAGHREBIA

8

ATTIJARI BANK

9

SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES - AETECH -

10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

11

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2025-1 »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

- LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT
- AMEN ALLIANCE SICAV
- SICAV AMEN
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray

Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **mardi 22 avril 2025 à 14 heures** du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024
- 3) Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024
- 4) Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2024
- 7) Fixation du montant des jetons de présence
- 8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

BH Assurance informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 27.03.2025, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2024 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes et a examiné le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice 2024.

BH Assurance a clôturé l'année 2024 avec un résultat bénéficiaire de 11 013 950DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 24.04.2025 à 11h au siège de la BH Bank, situé au 18 Avenue Mohamed V - 1080 Tunis.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 1,500 dinar par action.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société d'assurance qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, réuni le 3 mars 2025, a arrêté les états financiers individuels et consolidés – comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Les États Financiers individuels, arrêtés par le conseil d'administration du 3 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 1 006 480 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 85 707 KTND.

Les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), ont été invités – par le Conseil d'Administration – à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 avril 2025 à 10 heures à l'Hôtel « Barceló Concorde » - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
2. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
3. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers
4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.
5. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
6. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Reclassement des réserves pour réinvestissements exonérés en réserves ordinaires.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
10. Démission, & Renouvellement du mandat d'administrateurs.
11. Fixation du montant des jetons de présence.

12. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
13. Pouvoirs.

Enfin et après avoir arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire - qui aura lieu le 30 avril 2025- la distribution d'un montant global de dividende de 29 376 KTND correspondant à un dividende 0,850 TND par action ou certificat d'investissement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0262

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Assurances Maghrebias Vie informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 Mars 2025, a examiné l'activité de la société au cours de l'exercice 2024 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants :

- Un chiffre d'affaires en évolution de 14,71% soit 129,967 MD contre 113,301 MD en 2023,
- Un résultat net de 20,180 MD contre de 17,836 MD en 2023, soit une amélioration de 13,15%.

Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de **0,363** dinars par action, contre 0,321 dinars au titre de l'exercice 2023, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 mai 2025.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A
Siège social : 64, Rue de Palestine 1002 Tunis

Assurances Maghrebias informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 Mars 2025, a examiné l'activité de la société au cours de l'exercice 2024 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice qui font ressortir les principaux indicateurs suivants :

- Un chiffre d'affaires en évolution de 8.33 % soit 272, 046 MD contre 251,129 MD en 2023,
- Un résultat net de 28,362 MD contre de 27,849 MD en 2023, soit une amélioration de 1,84%.

Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de **3,150** dinars par action, contre un dividende de 3,100 dinars au titre de l'exercice 2023, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 30 mai 2025.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI BANK

Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis

Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 04 avril 2025, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2024 à **cinq dinars (5,000 DT)** par action. La date de mise en paiement s'effectuera à partir du **11 avril 2025**.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »
Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la société AeTECH que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 31 mars 2025 est prolongé au 30 avril 2025 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 07 mars 2025 restent inchangées.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	125,816	125,877
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	176,041	176,127
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99		142,702	145,026	145,097
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	158,096	158,179
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	150,228	150,296
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	155,750	155,835
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	143,122	143,182
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	58,387	58,416
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	43,055	43,077
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	146,247	146,325
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	128,256	128,321
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	127,781	127,850
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07		108,189	110,139	110,201
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	102,476	102,520
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	103,316	103,371
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		22,121	22,474	22,485
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	156,068	156,136
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	149,749	149,816
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,245	14,251
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	216,769	216,881
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	122,002	122,057
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	127,106	127,170
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	17,740	17,749
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	112,841	112,903
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	107,920	107,969
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,386	2,389
SICAV MIXTES							
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	78,246	78,282
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	165,106	165,052
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	122,619	122,637
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	133,775	133,841
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	176,168	176,665
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	652,651	654,089
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	146,902	147,168
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	212,257	212,744
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	124,842	124,602
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	167,898	168,072
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	203,440	203,056
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	185,546	185,239
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	31,465	31,482
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	110,788	110,707
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,257	1,260
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,324	1,330
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	100,121	100,169
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 782,322	2 787,159
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	285,368	284,072
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	3,728	3,750
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,259	3,277
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	51,939	52,343
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,529	1,531
50	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,397	1,408
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,457	1,472
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	19,198	19,217
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	14,730	14,719
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	19,761	19,781
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	5 990,753	5 985,696
SICAV ACTIONS							
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00		105,131	117,214	117,859
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,550	1,563

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,856	115,900
59	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,571	103,625
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,878	111,939
61	ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,847	108,886
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,694	114,743
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,495	110,553
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,341	107,395
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,665	111,718
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,140	112,193
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,658	109,703
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,127	103,180
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,796	108,854
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,886	111,925
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,133	108,186
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,516	104,546
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,070	112,119
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,679	107,733
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	117,973	118,027
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,780	109,831
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,687	114,737
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,625	103,678
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 101,221	1 101,697
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 969,337	10 974,781
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	107,912	107,952
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,358	113,501
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,773	109,951
SICAV MIXTES								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	70,198	70,163
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	133,357	133,779
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,284	18,284
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	353,302	355,764
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 578,249	2 593,848
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,978	71,055
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,496	56,468
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,521	114,655
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,255	11,256
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,055	20,142
94	ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,548	21,514
95	ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,320	18,298
96	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,730	107,416
97	FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,998	94,391
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,899	98,373
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,255	116,316
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,745	115,213
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,145	13,169
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,306	110,235
103	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	92,888	92,900
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	104,800	105,569
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,559	132,498
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,467	169,126
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,529	173,662
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	227,165	227,641
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	208,146	208,472
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	206,210	206,331
111	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,542	32,495
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 238,648	12 290,722
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	112,399	113,494
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 893,172	5 884,184
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,326	11,864
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	189,004	190,017
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 514,237	13 502,028
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 037,088	12 094,835
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 152,615	11 178,557
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	12 050,245	12 096,674
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 207,766	11 238,361
123	FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,981	11,963
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	119,296	119,333
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,085	104,295
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	134,422	134,143
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 207,417	1 208,408
* OPCVM en liquidation anticipée								
** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE								

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800

68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002

30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac Il-Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac Il-Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac Il-Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025. IL doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024, pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « TLF 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **29/04/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2024** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,5% brut l'an au minimum et 11,5% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : - Taux fixe : 10%

et/ou

- Taux variable : TMM + 2,5% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » est d'un montant de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars divisé en 500 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2025 – 1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/04/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/05/2025**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/04/2025** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, et d'**Amen Invest** -Intermédiaire en Bourse-, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

But de l'émission :

Tunisie Leasing et Factoring, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre IV, titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2025**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- **Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/05** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations est prévue pour le **07/05/2030**.

Amortissement-remboursement :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **07 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,978% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,228%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6603 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/03/2025** une notation provisoire à long terme **BBB-(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » objet de la présente note d'opération.

Signification de la note :

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, les intermédiaires en Bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2025 – 1 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et d'**Amen Invest**, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TLF 2025 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Au 31/12/2024, il existe quatorze (14) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Tunisie Leasing et Factoring s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « TLF 2025– 1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Tunisie Leasing et Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « TLF 2025 – 1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **04/04/2025** sous le **n°25/1152**, du document de référence « TLF 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **12/08/2024** sous le **n°24/005**, de son actualisation enregistrée sous le **n°24/005/A001** en date du **04/04/2025**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération, le document de référence « TLF 2024 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn, sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn et sur le site d'Amen Invest : www.ameninvest.com

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2025 et le 30/04/2025.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Tarak ZAHAF et Hilal OUALI

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
ACTIFS			
	Notes		
Caisses et avoirs auprès des banques	4	12 512 038	20 855 031
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	608 560 266	562 504 314
Portefeuille-titres commercial	6	32 164 553	43 001 111
Portefeuille d'investissement	7	49 608 109	43 432 167
Valeurs Immobilisées	8	15 710 156	18 580 526
Autres actifs	9	10 870 050	10 768 687
TOTAL DES ACTIFS		729 425 172	699 141 836
PASSIFS			
	Notes		
Dettes envers la clientèle	10	7 172 206	5 573 892
Emprunts et dettes rattachées	11	504 823 207	493 894 354
Fournisseurs et comptes rattachés	12	73 080 792	64 636 998
Autres passifs	13	10 946 783	8 465 107
TOTAL DES PASSIFS		596 022 988	572 570 352
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves		60 163 806	51 867 138
Résultats reportés		21 097 225	23 375 916
Actions propres		(2 721 695)	(3 040 964)
Résultat de l'exercice		19 862 847	19 369 395
Total des capitaux propres	14	133 402 184	126 571 485
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		729 425 172	699 141 836

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 31 Décembre 2024***(Exprimé en dinars)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
ENGAGEMENTS DONNES		128 752 706	127 244 815
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	25 525 715	24 280 253
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	102 226 991	101 964 562
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		448 395 239	419 006 308
Cautions Reçues	39- B-1	300 627 262	277 283 691
Garanties Reçues	39- B-2	20 053 790	23 129 163
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	127 714 187	118 593 454
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 000 000	30 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	45 000 000	30 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	84 670 663	78 510 916
Intérêts et charges assimilées	16	(47 351 133)	(42 920 804)
Produits des placements	17	7 532 126	6 742 304
Autres produits d'exploitation	18	161 421	440 588
Produit net		<u>45 013 078</u>	<u>42 773 004</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	8 816 229	8 421 328
Dotations aux amortissements	20	534 785	467 853
Autres charges d'exploitation	21	4 185 687	3 958 766
Total des charges d'exploitation		<u>13 536 701</u>	<u>12 847 946</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>31 476 378</u>	<u>29 925 057</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	2 844 066	4 624 840
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	725 142	525 278
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>27 907 170</u>	<u>24 774 939</u>
Autres gains ordinaires	24	293 440	214 901
Autres pertes ordinaires	25	(642)	(690)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>28 199 968</u>	<u>24 989 150</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(6 956 633)	(4 574 225)
Contribution sociale de solidarité	26	(690 244)	(522 765)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>20 553 091</u>	<u>19 892 160</u>
Contribution Conjoncturelle	26	(690 244)	(522 765)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>19 862 847</u>	<u>19 369 395</u>
Résultat par action	14	2,947	2,884

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	469 506 497	433 615 651
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(414 305 365)	(391 230 408)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(13 126 769)	(12 660 264)
Intérêts payés	30	(47 547 761)	(41 125 054)
Impôts et taxes payés	31	(15 928 292)	(15 341 886)
Placements monétaires	6	10 836 558	(2 500 050)
Autres flux liés à l'exploitation	37	5 404 280	3 895 251
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(5 160 851)</u>	<u>(25 346 759)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(1 001 424)	(3 148 777)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	4 055 210	730
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(9 802 000)	(11 080 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	5 024 784	7 267 112
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(1 723 429)</u>	<u>(6 961 435)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres	14	616 529	598 503
Dividendes et autres distributions	36	(13 648 376)	(10 779 203)
Encaissements provenant des emprunts	11	258 500 000	168 189 328
Remboursements d'emprunts	11	(246 926 866)	(127 155 350)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(1 458 713)</u>	<u>30 853 279</u>
Variation de trésorerie		<u>(8 342 993)</u>	<u>(1 454 915)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	20 855 031	22 309 946
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	12 512 038	20 855 031

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL*****1-1 Présentation de la société***

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 10.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 DT à la création de 2.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2023.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2024, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% (le taux appliqué jusqu'au 31 décembre 2023 était de 35%) et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des marges des contrats de location-financement.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

a- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

b- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Industries agroalimentaires et oléifacteurs ;
 - d. Industries pharmaceutiques ;
 - e. Autres industries ;
 - f. BTP ;
 - g. Tourisme y compris les agences de voyages ;
 - h. Promotion immobilière ;
 - i. Commerce ;
 - j. Santé ;
 - k. Télécom et TIC ;
 - l. Autres Services y compris les agences de location de voitures.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TMgi (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

Les TMgi ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à 1,8 fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2025-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec :

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant la période retenue (2017-2024), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2025-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Agriculture
- ✓ Industries agroalimentaires
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme

- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

c- Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-11 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques	12 491 597	20 814 342
- Caisses	20 441	40 688
<u>Total</u>	<u>12 512 038</u>	<u>20 855 031</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Créances sur contrats mis en force	652 418 310	603 186 346
Encours financiers	603 975 147	561 456 890
Impayés	51 887 106	45 051 595
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	414 768	220 788
Intérêts échus différés	(3 858 711)	(3 542 928)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 193 609	1 559 550
Total brut des créances de leasing	<u>653 611 919</u>	<u>604 745 896</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 098 139)	(8 265 728)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 529 345)	(18 459 931)
Provisions additionnelles	(50 073)	(130 420)
Provisions collectives	(9 379 000)	(8 849 000)
Produits réservés	(7 995 096)	(6 536 503)
Total net des créances de leasing	<u>608 560 266</u>	<u>562 504 314</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2023**563 016 441****Addition de la période**

- Investissements	361 760 058
- Relocations et transferts	12 566 421

Retraits de la période

- Remboursements du capital	(305 202 800)
- Cessions à la valeur résiduelle	(9 583)
- Cessions anticipées	(15 135 630)
- Transfert en immobilisations corporelles	(468 870)
- Radiation des créances	(322 937)
- Relocations et transferts	(11 034 344)

Solde au 31 décembre 2024**605 168 756**

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	311 447 138	286 554 726
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	412 644 200	383 673 831
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 041 827	3 123 365
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	726 133 165	673 351 922
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	67 726 627	62 608 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	59 797 260	55 711 588
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	190 300	273 000
Total des produits financiers non acquis	127 714 187	118 593 454
- Valeurs résiduelles	17 400	24 919
- Contrats suspendus contentieux	5 538 769	6 673 505
- Contrats en instance de mise en force	1 193 609	1 559 550
<u>Encours des contrats</u>	605 168 756	563 016 441

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Bâtiment et travaux publics	35 731 476	34 766 649
Industrie	59 576 080	59 039 886
Tourisme	214 149 576	180 183 085
Commerces et services	206 462 690	207 250 610
Agriculture	89 248 934	81 776 211
<u>Total</u>	605 168 756	563 016 441

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Equipements	32 342 284	34 761 901
Matériel roulant	528 608 689	479 607 036
Matériel spécifique	1 462	1 464
<u>Sous Total</u>	560 952 435	514 370 401
Immobilier	44 216 321	48 646 040
<u>Total</u>	605 168 756	563 016 441

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<u>Clients ordinaires (1)</u>	47 582 877	38 704 215
Inférieur à 1 mois	12 372 725	13 005 589
Entre 1 et 3 mois	9 877 874	8 154 851
Entre 3 et 6 mois	3 892 094	3 505 441
Entre 6 mois et 1 année	5 647 352	6 272 111
Supérieur à 1 année	15 792 834	7 766 223
<u>Clients litigieux (2)</u>	4 304 229	6 347 380
<u>Total (1) + (2)</u>	51 887 106	45 051 595

5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	500 779 827	80 704 340	2 326 688	4 858 901	15 305 391	603 975 147
Impayés	3 922 474	13 620 086	1 036 189	1 807 493	31 500 865	51 887 106
Contrats en instance de mise en force	1 192 999	610				1 193 609
CREANCES LEASING	505 895 300	94 325 036	3 362 877	6 666 394	46 806 256	657 055 863
Avances reçues (*)	(6 698 966)	(18 636)	-	-	(449 529)	(7 167 131)
ENCOURS GLOBAL	499 196 334	499 196 374	3 362 877	6 666 394	46 356 727	649 888 732
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 981 464	544 250	-	-	-	25 525 715
TOTAL ENGAGEMENTS	524 177 798	94 850 650	3 362 877	6 666 394	46 356 727	675 414 446
Produits réservés			(258 047)	(536 896)	(7 200 153)	(7 995 096)
Provisions sur encours financiers			(22 268)	(277 410)	(5 798 461)	(6 098 139)
Provisions sur impayés			(140 465)	(401 785)	(20 987 095)	(21 529 345)
Provisions additionnelles					(50 073)	(50 073)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(420 780)	(1 216 091)	(34 035 783)	(35 672 653)
ENGAGEMENTS NETS	524 177 798	94 850 650	2 942 097	5 450 304	12 320 944	639 741 793
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,50%	0,99%	6,86%	
			8,35%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2023			7,32%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			12,51%	18,24%	73,42%	
			63,27%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			72,75%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Certificats de dépôt souscrits	28 500 000	43 000 000
- Titres SICAV	3 664 553	1 111
<u>Total</u>	<u>32 164 553</u>	<u>43 001 111</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Titres	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE	6	173	1 040
GO SICAV	3 400	148	503 064
SICAV RENDEMENT	16 666	108	1 803 111
SICAV AMEN	23 633	57	1 357 338
Total			<u>3 664 553</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Titres de participation	2 305 428	2 305 428
- Titres immobilisés	50 606 691	44 430 749
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>52 914 119</u>	<u>46 738 177</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>51 914 119</u>	<u>45 738 177</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(2 306 010)	(2 306 010)
<u>Montant net</u>	<u>49 608 109</u>	<u>43 432 167</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste « Titres immobilisés » sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Soldes au 31 Décembre 2023</u>	<u>44 430 749</u>	<u>43 430 749</u>	<u>1 000 000</u>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR Fonds géré N°13	9 802 000	9 802 000	-
Total des acquisitions de la période	9 802 000	9 802 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- Société TUNIFRIES	380 000	380 000	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 800	156 800	-
- BIAT	1 445 257	1 445 257	-
Total des cessions de la période	2 247 057	2 247 057	-

Remboursement de la période

- CIL SICAR Fonds Géré N°7	1 379 000	1 379 000	-
Total des remboursements de la période	1 379 000	1 379 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2024</u>	<u>50 606 691</u>	<u>49 606 691</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action s</u>	<u>Coût d'acquisitio n</u>	<u>Valeur nominal e</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentag e détenu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale	249 908	5,224	5,000	1 305 488		De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	999 940	1,000	1,000	999 940		2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>2 305 428</u>	<u>-</u>		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027	2015/2017	11,36
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07 *
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17 *
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000	2017	22,22 *
* CIL SICAR Fonds Géré N°07				1 391 000		2017	
* BIAT	9 993	49,795	10,000	497 600		2018	0,024
* CIL SICAR Fonds Géré N°08				3 140 582		2019	
* CIL SICAR Fonds Géré N°09				6 455 000		2020	
* CIL SICAR Fonds Géré N°10				6 830 000		2021	
* CIL SICAR Fonds Géré N°11				8 104 000		2022	
* CIL SICAR Fonds Géré N°12				11 080 500		2023	
* CIL SICAR Fonds Géré N°13				9 802 000		2024	
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>50 606 691</u>	<u>2 306</u>		
<u>Total général</u>				<u>52 912 119</u>	<u>2 306</u>		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortisse ment	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Transfert (**)	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	184 865	-	-	-	184 865	176 143	8 721	-	184 865	-
Total des immobilisations incorporelles		184 865	=	=	=	184 865	176 143	8 721	=	184 865	=
Immeubles	5,0%	7 341 861	-	-	-	7 341 861	4 168 475	136 196	-	4 304 672	3 037 190
Matériel de transport	20,0%	1 167 178	863 798	-	(66 000)	1 964 976	1 024 276	70 267	(66 000)	1 028 543	936 433
Equipements de bureau	10,0%	581 876	11 656	-	-	593 532	423 069	29 579	-	452 648	140 884
Matériel informatique	33,3%	675 759	12 000	-	(3 268)	684 491	432 708	110 895	(3 268)	540 335	144 155
Installations générales	10,0%	2 035 865	109 142	-	-	2 145 007	789 737	179 128	-	968 865	1 176 142
Immeubles hors exploitation (*)		13 607 530	4 830	468 870	(3 805 878)	10 275 351	-	-	-	-	10 275 351
Total des immobilisations corporelles		25 410 070	1 001 424	468 870	(3 875 147)	23 005 218	6 838 265	526 064	(69 268)	7 295 061	15 710 156
TOTAUX		25 594 935	1 001 424	468 870	(3 875 147)	23 190 082	7 014 408	534 785	(69 268)	7 479 926	15 710 156

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables. Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

(**) Il s'agit de biens ayant fait l'objet d'opérations de leasing et qui ont été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Prêts au personnel		4 550 176	5 311 036
- Personnels, avances et acomptes		61 380	75 094
- Créances sur cessions d'immobilisations		38 263	104 087
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés		-	467 517
- Produits à recevoir des tiers		1 267 627	1 129 151
- Compte d'attente / avance de TVA		1 380 891	1 087 718
- Compte d'attente débiteur		130 481	170 836
- Charges constatées d'avance		83 003	68 787
- Compte courant, fonds gérés		1 739 003	1 117 876
- Compte courants Associés		750 000	-
- Autres comptes débiteurs		609 065	525 769
- Frais d'émission des emprunts locaux	(A)	1 049 860	1 361 262
- Frais d'émission des emprunts étrangers	(A)	34 197	124 864
<u>Total brut</u>		<u>11 693 946</u>	<u>11 543 996</u>
A déduire :			
- Provisions		(823 897)	(775 309)
<u>Montant net</u>		<u>10 870 050</u>	<u>10 768 687</u>

(A) : Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2024
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	9 223 085	395 001	9 618 086	7 861 823	706 404	8 568 226	1 049 860
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	2 128 263	-	2 128 263	2 003 400	90 667	2 094 067	34 197
TOTAUX		12 104 211	395 001	12 499 212	10 618 085	797 070	11 415 156	1 084 057

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire. Elles concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à **797.070 DT** figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	7 167 131	5 568 8175
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>7 172 206</u>	<u>5 573 892</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques locales	325 877 566	277 412 645
- Banques étrangères	78 677 555	111 736 009
- Emprunts obligataires	25 500 000	37 500 000
- Certificats de dépôt émis	6 500 000	-
- Certificats de leasing	58 333 333	56 666 667
<u>Total emprunts</u>	<u>494 888 455</u>	<u>483 315 320</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 303 294	5 467 804
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 392 770	2 260 121
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 391 712	2 057 579
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 954 800	795 019
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	-	(1 490)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(107 824)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 934 752</u>	<u>10 579 034</u>
<u>Total</u>	<u>504 823 207</u>	<u>493 894 354</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et ressources spéciales » sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	512 645	-	335 079	177 566	-	177 566
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	21 000 000	-	7 000 000	14 000 000	7 000 000	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2024

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 400 000	-	1 600 000	4 800 000	3 200 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	9 600 000	-	2 400 000	7 200 000	4 800 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2024/1)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/2)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/4)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/5)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/6)	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BT 2025	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
AB (2025/1)	12 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	12 000 000	-	12 000 000	9 600 000	2 400 000
AB (2025/2)	8 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	8 000 000	-	8 000 000	6 400 000	1 600 000
AB (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATB 2025	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Attijari 2025	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Sous-total</u>			277 412 645	130 000 000	81 535 079	325 877 566	223 700 000	102 177 566

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2024

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	7 861 956	-	1 533 333	6 328 623	4 795 290	1 533 333
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	4 164 681	-	4 164 681	-	-	-
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	1 794 861	-	1 794 862	-	-	-
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	12 600 000	-	8 400 000	4 200 000	-	4 200 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	6 015 385	-	4 812 308	1 203 077	-	1 203 077
KFW EUR	17 070 000	Semestriellement (2024-2030)	56 165 218	-	4 320 401	51 844 816	43 204 013	8 640 803
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	12 522 143	-	4 174 044	8 348 099	4 174 055	4 174 044
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	10 611 764	-	3 858 824	6 752 940	2 894 117	3 858 824
<u>Sous-total</u>			111 736 009	-	33 058 454	78 677 555	55 067 474	23 610 081
<u>Total des crédits bancaires</u>			389 148 654	130 000 000	114 593 533	404 555 121	278 767 474	125 787 647
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	4 500 000	-	3 000 000	1 500 000	-	1 500 000
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			37 500 000	-	12 000 000	25 500 000	18 000 000	7 500 000
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			-	98 500 000	92 000 000	6 500 000	-	6 500 000
<u>Sous-total</u>			-	98 500 000	92 000 000	6 500 000	-	6 500 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats EL BARAKA BANK			56 666 666	30 000 000	28 333 333	58 333 333	15 000 000	43 333 333
<u>Sous-total</u>			56 666 666	30 000 000	28 333 333	58 333 333	15 000 000	43 333 333
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>			56 666 666	128 500 000	120 333 333	64 833 333	15 000 000	49 833 333
<u>TOTAL GENERAL</u>			483 315 320	258 500 000	246 926 866	494 888 455	311 767 475	183 120 980

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	170 655	241 955
- Factures non parvenues	31 460	31 460
<u>Sous total</u>	<u>202 115</u>	<u>273 415</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 874 697	825 715
- Effets à payer	70 995 587	63 529 475
- Retenues de garanties et assurances décennales	8 393	8 393
<u>Sous total</u>	<u>72 878 677</u>	<u>64 363 583</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>73 080 792</u>	<u>64 636 998</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Personnel, rémunérations dues	16 621	43 746
- Avance sur cessions de titre immobilisés	21 080	21 080
- Personnel, provisions pour congés payés	797 208	742 940
- Personnel, autres charges à payer	845 370	756 002
- Etat, retenues sur salaires	108 305	144 981
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	624 986	480 464
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	56 855	11 271
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	27 500
- Etat, TVA à payer	220 931	1 245 159
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	2 294 494	-
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	690 244	501 926
- Contribution conjoncturelle (Voir note 26)	690 244	522 765
- Etat, autres impôts et taxes à payer	37 171	35 428
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	20 503	19 232
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	44 413	44 111
- CNSS	349 490	379 906
- CAVIS	61 110	78 015
- CNAM	28 824	31 332
- Assurance Groupe	50 858	41 268
- Autres comptes créditeurs	308 989	156 934
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	157 086	147 748
- Prestataires Recouvrement	267 760	243 511
- Prestataires Assurances	752 775	762 030
- Diverses Charges à payer	598 217	667 330
- Autres produits constatés d'avance	45 749	158 128
- Provisions pour divers risques	1 857 500	1 202 300
Total	10 946 783	8 465 107

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		51 292 250	44 732 730
- Réserves pour fonds social	(C)	5 371 556	4 634 408
- Actions propres	(D)	(2 721 695)	(3 040 964)
- Complément d'apport		448 536	151 275
- Résultats reportés		20 648 690	23 224 641
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(E)	<u>113 539 336</u>	<u>107 202 090</u>
Résultat de l'exercice (1)		19 862 847	19 369 395
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>133 402 184</u>	<u>126 571 485</u>
Nombre d'actions (2)		6 740 459	6 715 318
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,947	2,884

(A) Le capital social s'élève, au 31 Décembre 2024, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité..

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	280 000	3 040 964
Ventes de l'exercice	(29 397)	(319 269)
Solde au 31 décembre 2024	250 603	2 721 695

Le nombre des actions détenues par la CIL représente au 31 décembre 2024, 3,71% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.270.171 DT et se rapportent exclusivement à des réserves pour réinvestissements.

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond, à la fois, au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2024
(EXPRIME EN DINARS)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	28 978 138	(3 495 588)	7 396	17 533 524	117 382 926
Affectations approuvées par l’A.G.O du 18/04/2023			11 080 500	800 000	5 653 024			(17 533 524)	-
Affectations approuvées par l’A.G.O du 18/04/2023			(9 153 480)		9 153 480				-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 Avril 2023	10 000 000				(10 000 000)				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022					(11 000 000)				(11 000 000)
Cession d'actions propres						454 624	143 879		598 503
Encaissement dividendes sur actions propres					440 000				440 000
Prélèvements sur fonds social				(219 339)					(219 339)
Résultat net de l'exercice 2023								19 369 395	19 369 395
Solde au 31 décembre 2023	35 000 000	2 500 000	44 732 730	4 634 408	23 224 641	(3 040 964)	151 275	19 369 395	126 571 485
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16/04/2024		1 000 000	9 802 000	900 000	7 667 395			(19 369 395)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16/04/2024			(3 242 480)		3 242 480				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(14 000 000)				(14 000 000)
Cession d'actions propres						319 269	297 261		616 529
Encaissement dividendes sur actions propres					514 173				514 173
Prélèvements sur fonds social				(162 852)					(162 852)
Résultat net de l'exercice 2024								19 862 847	19 862 847
Solde au 31 décembre 2024	35 000 000	3 500 000	51 292 250	5 371 556	20 648 690	(2 721 695)	448 536	19 862 847	133 402 184

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts de leasing	81 640 340	75 567 292
- Intérêts de retard	2 651 072	2 937 960
- Frais d'ouverture des dossiers	191 987	241 915
- Frais de rejet	1 576 460	1 605 012
- Frais sur vente	82 700	107 240
- Frais sur encaissement de titres de crédits	247 884	255 142
- Autres	79 754	57 761
<u>Total</u>	<u>86 470 197</u>	<u>80 772 322</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	4 085 607	2 620 421
Intérêts de retard antérieurs	1 522 380	1 124 383
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(5 560 865)	(4 396 968)
Intérêts de retard	(1 846 656)	(1 609 242)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 799 534)</u>	<u>(2 261 406)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>84 670 663</u>	<u>78 510 916</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	3 210 843	3 211 306
- Intérêts des crédits des banques locales	27 316 280	24 022 583
- Intérêts des crédits des banques étrangères	7 550 954	9 548 349
- Intérêts des autres opérations de financement	8 728 917	5 514 482
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	797 070	987 577
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>47 604 064</u>	<u>43 284 297</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(254 057)	(387 568)
- Autres charges financières	1 080	7 987
- Pénalités	46	16 088
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(252 931)</u>	<u>(363 493)</u>
<u>Total général</u>	<u>47 351 133</u>	<u>42 920 804</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts des comptes courants	44 534	15 669
- Plus-values sur cession des titres immobilisés	1 398 727	2 468 083
- Dividendes	490 983	449 355
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	2 500	2 500
- Dividendes et résultat des cessions des titres SICAV	237 611	25 815
- Plus-values sur fonds gérés	2 433 296	1 602 122
- Intérêts sur prêts accordés au personnel	133 059	213 724
- Intérêts sur chèques impayés	33 877	30 886
- Intérêts sur certificats de dépôt	2 749 733	1 880 210
- Autres produits financiers	7 807	53 940
<u>Total</u>	<u>7 532 126</u>	<u>6 742 304</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Revenus des loyers des immeubles	115 628	394 500
- Ristournes assurances	39 494	33 489
- Autres produits d'exploitation	6 300	12 600
<u>Total</u>	<u>161 421</u>	<u>440 588</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Salaires et complément de salaires	6 738 525	6 413 439
- Charges connexes aux salaires	582 984	646 939
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 286 118	1 192 131
- Autres charges sociales	208 602	168 819
<u>Total</u>	<u>8 816 229</u>	<u>8 421 328</u>

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 721	12 124
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	526 064	455 728
<u>Total</u>	534 785	467 853

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Achat de matières et fournitures	298 738	292 843
<u>Total des achats</u>	298 738	292 843
- Sous-traitance générale	145 172	165 412
- Locations	174 854	179 450
- Entretien et réparations	500 977	452 896
- Primes d'assurances	78 280	55 915
<u>Total des services extérieurs</u>	899 283	853 673
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 216 014	998 928
- Publicités, publications et relations publiques	258 889	289 741
- Déplacements, missions et réceptions	45 469	51 894
- Frais postaux et de télécommunications	156 233	167 943
- Services bancaires et assimilés	117 622	127 400
<u>Total des autres services extérieurs</u>	1 794 227	1 635 906
- Jetons de présence	144 000	168 000
- Rémunération du PCA	528 000	501 844
- Rémunération comité d'audit	36 000	42 000
- Rémunération comité des risques	36 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	744 000	753 844
- Impôts et taxes sur rémunérations	209 043	208 838
- T.C.L	204 144	187 717
- Droits d'enregistrements et de timbres	9 877	11 932
- Autres impôts et taxes	26 374	14 014
<u>Total des impôts et taxes</u>	449 439	422 501
<u>Total général</u>	4 185 687	3 958 766

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 976 871	9 507 373
- Dotations aux provisions collectives	530 000	718 000
- Reprise de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	(138 733)
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	138 733
- Dotations aux provisions additionnelles	-	2 020
- Reprises sur provisions additionnelles	(80 347)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 177 340)	(5 484 297)
- Créances radiées	2 238 647	4 044 101
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 897 706)	(3 543 283)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(340 941)	(497 556)
- Encaissement sur créances radiées	(405 118)	(121 518)
<u>Total</u>	<u>2 844 066</u>	<u>4 624 840</u>

NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	48 587	254 936
- Dotations aux provisions pour divers risques	676 555	626 355
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(356 013)
- Indemnité pour personnel licencié	21 355	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(21 355)	-
<u>Total</u>	<u>725 142</u>	<u>525 278</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	249 332	730
- Apurement de comptes	41 363	158 513
- Autres gains sur éléments exceptionnels	2 746	55 658
<u>Total</u>	293 440	214 901

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	432
- Perte suite au redressement CNSS	-	313 967
- Perte suite au redressement Fiscal	-	780 088
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(1 094 055)
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	642	258
<u>Total</u>	642	690

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Bénéfice comptable	28 199 968	24 989 150
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 896 524	9 509 393
- Dotations aux provisions collectives	530 000	718 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	48 587	254 936
- Dotations aux provisions pour risques divers	676 555	626 355
- Reprises sur provisions fiscales 2020	-	1 365 468
- Reprises sur provisions fiscales 2021	1 295 149	54 966
- Reprises sur provisions fiscales 2022	22 088	10 938 950
- Reprises sur provisions fiscales 2023	7 224 636	-
- Moins-value sur cession des actions SICAV	741 296	-
- Plus-value latente sur cession SICAV 2023	62	-
- Diverses charges non déductibles	92 570	107 652
- Perte suite redressement fiscal	-	780 088
A déduire		
- Provisions fiscales 2019/2018 pour affaires en cours	1 254 484	1 295 149
- Reprises sur provisions comptables	7 287 389	11 064 235
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	356 013
- Reprises sur provisions des autres actifs	21 355	-
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	1 094 055
- Correction symétrique	-	138 733
- Plus-value sur cession d'actions cotées	1 092 699	1 785 797
- Plus-value sur fonds gérés non imposable	179 855	174 000
- Plus-value latents sur les titres SICAV	5 381	-
- Dividendes	1 244 370	449 355
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>33 641 902</u>	<u>32 987 621</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	5 896 524	9 509 393
Provisions collectives déductibles	135 268	607 106
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>27 610 110</u>	<u>22 871 123</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES (suite)

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<u>Bénéfice fiscal</u>	27 610 110	22 871 123
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Reste à investir	10 354 000	9 802 000
<u>Bénéfice imposable</u>	17 256 110	13 069 123
Impôt sur les sociétés (au taux en vigueur, porté le cas échéant au minimum légal)	6 902 528	4 574 225
Effet sur l'impôt suite à la correction symétrique	54 106	-
Impôt sur les sociétés dû	6 956 633	4 574 225
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	4 116 802	4 534 149
- Retenues à la source	491 231	507 593
<u>Impôt à payer (Crédit d'Impôt sur les sociétés)</u>	2 294 494	(467 517)
Contribution sociale de solidarité de l'exercice	690 244	522 765
Ajustement de Contribution sociale de solidarité suite au contrôle fiscal	-	(20 839)
Contribution sociale de solidarité à payer	690 244	501 926
Contribution conjoncturelle de l'exercice (A)	690 244	522 765

(A) : La Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'État a été institué par l'article 64 de la loi de finances pour la gestion 2024. Elle est fixée à 4% du bénéfice imposable, dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025.

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Clients et comptes rattachés en début de période	Note 5	45 051 595	39 889 997
- Clients et comptes rattachés en fin de période	Note 5	(51 887 107)	(45 051 595)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	Note 10	(5 568 817)	(5 389 765)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	Note 10	7 167 131	5 568 817
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	Note 10	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	Note 5	(3 542 928)	(3 072 762)
- Produits constatés d'avance en fin de période	Note 5	3 858 711	3 542 928
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	Note 5	220 788	160 188
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	Note 5	(414 768)	(220 788)
- TVA collectée		89 299 126	75 240 734
- TVA collectée sur avances et acomptes		(18 680 023)	(10 403 447)
- Remboursement principal	Note 5	305 202 800	272 152 633
- Intérêts et produits assimilés de leasing	Note 15	86 470 197	80 772 322
- Autres produits d'exploitation		161 421	440 588
- Créances virées en pertes	Note 22	(2 238 646)	(4 044 101)
- Encaissements sur créances radiées	Note 22	405 118	121 518
- Encours financiers virés en pertes	Note 5	322 937	1 599 773
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(1 532 077)	(1 505 402)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	Note 9	104 087	2 973 118
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	Note 9	(38 263)	(104 087)
- Cessions d'immobilisations à la VR	Note 5	9 583	38 341
- Cessions anticipées d'immobilisations	Note 5	15 135 630	20 906 642
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>469 506 497</u>	<u>433 615 651</u>

NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	Note 12	64 363 583	57 020 103
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	Note 12	(72 878 677)	(64 363 583)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	Note 5	361 760 058	341 818 461
- TVA sur investissements		61 032 902	56 763 676
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	Note 13	27 500	19 250
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	Note 13	-	(27 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>414 305 365</u>	<u>391 230 408</u>

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Personnel, rémunérations dues en début de période	Note 13	43 746	5 714
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	Note 13	(16 621)	(43 746)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	Note 9	(75 094)	(56 703)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	Note 9	61 380	75 094
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	Note 12	273 415	313 031
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	Note 12	(202 115)	(273 415)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	Note 13	742 940	614 237
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	Note 13	(797 208)	(742 940)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	Note 13	756 002	705 931
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	Note 13	(845 370)	(756 002)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	Note 13	144 981	74 367
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	Note 13	(108 305)	(144 981)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	Note 13	480 464	485 757
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	Note 13	(624 986)	(480 464)
- C.N.S.S en début de période	Note 13	379 906	322 613
- C.N.S.S en fin de période	Note 13	(349 490)	(379 906)
- CAVIS en début de période	Note 13	78 015	59 658
- CAVIS en fin de période	Note 13	(61 110)	(78 015)
- CNAM en début de période	Note 13	31 332	26 607
- CNAM en fin de période	Note 13	(28 824)	(31 332)
- Assurances groupe et vie en début de période	Note 13	41 268	48 626
- Assurances groupe et vie en fin de période	Note 13	(50 858)	(41 268)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	Note 13	147 748	127 839
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	Note 13	(157 086)	(147 748)
- Diverses charges à payer en début de période	Note 13	667 330	716 474
- Diverses charges à payer en fin de période	Note 13	(598 217)	(667 330)
- TVA, payée sur biens et services		641 047	970 576
- Charges de personnel	Note 19	8 816 229	8 421 328
- Autres charges d'exploitation	Note 21	4 185 688	3 958 766
- Impôts et taxes	Note 21	(449 439)	(422 501)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>13 126 769</u>	<u>12 660 264</u>

NOTE 30 : INTERETS PAYES

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Frais d'émission d'emprunts	Note 9	395 001	722 151
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	Note 11	(1 490)	(25 813)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	Note 11	107 824	1 490
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	Note 13	11 271	13 875
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	Note 13	(56 855)	(11 271)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	Note 11	2 057 579	866 986
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	Note 11	(1 391 712)	(2 057 579)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	Note 11	5 467 804	4 023 885
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	Note 11	(5 303 294)	(5 467 804)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	Note 11	2 260 121	3 341 051
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	Note 11	(1 392 770)	(2 260 121)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	Note 11	795 019	839 996
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	Note 11	(1 954 800)	(795 019)
- Intérêts et charges assimilées	Note 16	47 351 133	42 920 804
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	Note 16	(797 070)	(987 577)
<u>Intérêts payés</u>		<u>47 547 761</u>	<u>41 125 054</u>

NOTE 31 : IMPOTS PAYES

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	Note 13	-	1 471 358
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	Note 13	(2 294 494)	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	Note 13	522 765	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	Note 13	(690 244)	(522 765)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	Note 9	(467 517)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	Note 9	-	467 517
- Contribution sociale de solidarité en début de période	Note 13	501 926	590 959
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	Note 13	(690 244)	(501 926)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	Note 13	35 428	26 989
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	Note 13	(37 171)	(35 428)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	Note 13	19 232	18 427
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	Note 13	(20 503)	(19 232)
- TVA payée		10 262 554	7 803 731
- Impôts et taxes	Note 21	449 439	422 501
- Impôts sur les bénéfices	Note 26	6 956 633	4 574 225
- Contribution sociale de solidarité	Note 26	690 244	522 765
- Contribution conjoncturelle	Note 26	690 244	522 765
<u>Impôts payés</u>		15 928 292	15 341 886

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8	1 001 424	3 148 777
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 001 424</u>	<u>3 148 777</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	Note 25	-	(432)
- Cessions d'immobilisations corporelles	Note 8	3 805 878	-
- Immobilisations mises en rebut	Note 8	-	431
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	Note 24	249 332	730
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>4 055 210</u>	<u>730</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Titres immobilisées libérés au cours de l'exercice	Note 7	9 802 000	11 080 500
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		9 802 000	11 080 500

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	Note 7	2 247 057	5 674 626
- Titres immobilisés remboursés au cours de l'exercice	Note 7	1 379 000	375 000
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	Note 7	-	49 997
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	Note 17	1 398 727	2 468 083
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	Note 13	(21 080)	(1 321 674)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	Note 13	21 080	21 080
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		5 024 784	7 267 112

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dividendes payés	Note 14	14 000 000	11 000 000
- Dividendes sur actions propres	Note 14	(514 173)	(440 000)
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer en début de période	Note 13	44 111	43 975
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer en fin de période	Note 13	(44 413)	(44 111)
- Prélèvements sur fonds social	Note 14	162 852	219 339
<u>Dividendes et autres distributions</u>		13 648 376	10 779 203

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	Note 9	(910 502)	(961 459)
- Remboursements sur prêts au personnel	Note 9	1 671 361	1 407 833
- Produits à recevoir des tiers en début de période	Note 9	1 129 151	1 198 207
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	Note 9	(1 267 627)	(1 129 151)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	Note 9	-	69 764
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	Note 9	-	-
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	Note 9	68 787	63 548
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	Note 9	(83 003)	(68 787)
- Autres comptes débiteurs en début de période	Note 9	525 769	466 524
- Autres comptes débiteurs en fin de période	Note 9	(609 065)	(525 769)
- Comptes d'attente actif en début de période	Note 9	170 836	96 091
- Comptes d'attente actif en fin de période	Note 9	(130 481)	(170 836)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	Note 9	1 117 876	1 130 170
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	Note 9	(1 739 003)	(1 117 876)
- Ristourne à rembourser en début de période	Note 13	-	(610)
- Ristourne à rembourser en fin de période	Note 13	-	-
- CCA en début de période	Note 9	-	-
- CCA en fin de période	Note 9	(750 000)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	Note 13	(496 445)	(490 280)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	Note 13	672 750	496 445
- Prestataires Assurances en début de période	Note 13	(762 030)	(819 149)
- Prestataires Assurances en fin de période	Note 13	752 775	762 030
- Autres produits constatés d'avance en début de période	Note 13	(158 128)	(63 650)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	Note 13	45 749	158 128
- Produits des placements (hors plus-values de cessions)	Note 17	6 133 399	4 274 221
- Autres gains ordinaires	Note 24	44 109	214 171
- Autres pertes ordinaires	Note 25	(21 997)	(1 094 313)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>5 404 280</u>	<u>3 895 251</u>

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt, ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2024, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI au titre de frais de négociation boursière, ainsi qu'au titre d'autres opérations, s'élèvent à 16.076 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2024 des rémunérations relatives à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 20.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a ainsi supporté, en 2024, une charge d'égal montant.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2024 est de 35.300 DT en HT.

Compte Courant Actionnaire :

La CIL a conclu, le 15 Juillet 2024, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la « CGI » un montant de 750.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propre disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2024, s'est élevé à 27.833 DT.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt

seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

A ce titre, la CIL a constaté parmi ses produits de 2024, des intérêts pour un montant de 16.701 DT.

Le solde de la créance, y compris les intérêts cumulés, s'élève au 31 décembre 2024, à 496.195 DT et a été totalement provisionné.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 39.014 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement partiel en avril 2024 à hauteur de 1.379.000 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 66.617 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 95.821 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 97.567 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 131.962 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 19 Juin 2023, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 11.080.500 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 247.407 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 20 Juin 2024, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 9.802.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 108.395 DT.

8- La CIL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
30/07/2024	29/08/2024	8 500 000	10,47%	73 521
07/08/2024	06/09/2024	2 000 000	10,48%	17 315
20/08/2024	19/09/2024	500 000	10,33%	4 267
21/08/2024	20/09/2024	4 500 000	10,33%	38 407
29/08/2024	28/09/2024	8 500 000	10,33%	72 546
06/09/2024	06/10/2024	2 000 000	10,33%	17 070
19/09/2024	19/10/2024	500 000	10,24%	4 231
20/09/2024	20/10/2024	4 500 000	10,24%	38 075
28/09/2024	28/10/2024	8 500 000	10,24%	71 920
06/10/2024	05/11/2024	2 000 000	10,24%	16 922
19/10/2024	18/11/2024	500 000	10,24%	4 231
20/10/2024	19/11/2024	4 500 000	10,24%	38 075
22/10/2024	21/11/2024	5 000 000	10,24%	42 306
28/10/2024	27/11/2024	8 500 000	10,24%	71 920
28/10/2024	27/11/2024	4 500 000	10,24%	38 075
04/11/2024	04/12/2024	500 000	9,24%	3 821
05/11/2024	05/12/2024	500 000	9,24%	3 821
05/11/2024	05/12/2024	2 000 000	9,24%	15 282
08/11/2024	08/12/2024	500 000	9,24%	3 821
15/11/2024	25/12/2024	500 000	9,24%	5 081
18/11/2024	18/12/2024	500 000	9,24%	3 821
18/11/2024	18/12/2024	500 000	9,24%	3 821
19/11/2024	19/12/2024	4 500 000	9,24%	34 385
21/11/2024	31/12/2024	5 000 000	9,24%	50 812
27/11/2024	27/12/2024	4 500 000	9,24%	34 385
27/11/2024	27/12/2024	8 500 000	9,24%	64 950
08/12/2024	07/01/2025	500 000	9,24%	2 929
31/12/2024	30/01/2025	5 000 000	9,24%	-
Total		97 500 000		775 808

9- La CIL SICAR loue un bureau au sein de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2024 est de 8.820 DT en HT.

10- Une convention de mise à disposition de personnel, a été conclue le 01 Octobre 2023, avec la société CIL SICAR dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la mise à disposition de la CIL SICAR de deux employés de la CIL pour assurer certaines fonctions au sein de cette dernière.

En rémunération de ladite mise à disposition, la CIL SICAR prendra en charge une partie des charges salariales supportées au titre de ces deux employés, avec une marge forfaitaire de 15%.

Le montant des charges salariales refacturées en 2024 par la CIL à la CIL SICAR s'est élevé à 42 000 DT, et la marge forfaitaire s'est établie à 6 300 DT.

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Certificats de dépôts :

La CIL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 04 Octobre 2024 et échéant 29 Septembre 2025, au taux facial de 10,24%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 22.900 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2024, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 528.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2024 de :

- ✓ Une rémunération brute de 518.400 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 25.525.715 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 102.226.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2024.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 300.627.262 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 20.053.790 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 127.714.187 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 45.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2025, font apparaître un total du bilan de **729.425 KDT**, un bénéfice net de **19.863 KDT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **12.512 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

1- Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2024, les créances s'élèvent à 653.612 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 37.057 KDT et les agios réservés ont atteint 7.995 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;

- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

2- Évaluation du portefeuille titres

Risque identifié

Les titres d'investissement s'élèvent à 49.608 KDT au 31 décembre 2024 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la Compagnie Internationale de Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Compagnie Internationale de Leasing et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel que présenté par le Conseil d'Administration du 17 mars 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne

qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs

pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne, ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 Mars 2025

Les Commissaires aux Comptes**PROAUDIT****Tarak ZAHAF****Le groupement
Universal Auditing – CNBA UHY****Hilal OUALI**



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Une convention de gestion a été conclue, le 20 Juin 2024, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 9.802.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 108.395 DT.

2- La CIL a réalisé, en 2024, des opérations de cession de titres de participation, et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI au titre de frais de négociation boursière ainsi qu'au titre d'autres opérations, s'élèvent à 16.076 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égale montant.

3- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2024, une rémunération relative au document de référence utilisé pour l'émission de l'emprunt obligataire, et ce, pour un montant de 20.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

4- La CIL a conclu, le 15 Juillet 2024, avec la Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I », une convention de compte courant en vertu de laquelle la CIL a mis à la disposition de la «

CGI » un montant de 750.000 DT rémunéré au taux de 8% l'an. Ces intérêts sont payables en même temps que le remboursement du principal, à l'échéance convenue, soit au bout de 6 mois de la date de versement. Ledit montant est destiné au renforcement des fonds propre disponibles de la « CGI ».

Le produit d'intérêt comptabilisé à ce titre en 2024, s'est élevé à 27.833 DT.

5- La CIL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date de souscription	Échéance	Montant	Taux	Intérêts de l'exercice
30/07/2024	29/08/2024	8 500 000	10,47%	73 521
07/08/2024	06/09/2024	2 000 000	10,48%	17 315
20/08/2024	19/09/2024	500 000	10,33%	4 267
21/08/2024	20/09/2024	4 500 000	10,33%	38 407
29/08/2024	28/09/2024	8 500 000	10,33%	72 546
06/09/2024	06/10/2024	2 000 000	10,33%	17 070
19/09/2024	19/10/2024	500 000	10,24%	4 231
20/09/2024	20/10/2024	4 500 000	10,24%	38 075
28/09/2024	28/10/2024	8 500 000	10,24%	71 920
06/10/2024	05/11/2024	2 000 000	10,24%	16 922
19/10/2024	18/11/2024	500 000	10,24%	4 231
20/10/2024	19/11/2024	4 500 000	10,24%	38 075
22/10/2024	21/11/2024	5 000 000	10,24%	42 306
28/10/2024	27/11/2024	8 500 000	10,24%	71 920
28/10/2024	27/11/2024	4 500 000	10,24%	38 075
04/11/2024	04/12/2024	500 000	9,24%	3 821
05/11/2024	05/12/2024	500 000	9,24%	3 821
05/11/2024	05/12/2024	2 000 000	9,24%	15 282
08/11/2024	08/12/2024	500 000	9,24%	3 821
15/11/2024	25/12/2024	500 000	9,24%	5 081
18/11/2024	18/12/2024	500 000	9,24%	3 821
18/11/2024	18/12/2024	500 000	9,24%	3 821
19/11/2024	19/12/2024	4 500 000	9,24%	34 385
21/11/2024	31/12/2024	5 000 000	9,24%	50 812
27/11/2024	27/12/2024	4 500 000	9,24%	34 385
27/11/2024	27/12/2024	8 500 000	9,24%	64 950
08/12/2024	07/01/2025	500 000	9,24%	2 929
31/12/2024	30/01/2025	5 000 000	9,24%	-
Total		97 500 000		775 808

6- La CIL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme SOUKI AICHA, ayant des liens avec le Directeur Général Mr SOUKI SALAH, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 04 Octobre 2024 et échéant 29 Septembre 2025, au taux facial de 10,24%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2024, s'élève à 22.900 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

A ce titre, la CIL a constaté parmi ses produits de 2024, des intérêts pour un montant de 16.701 DT.

Le solde de la créance, y compris les intérêts cumulés, s'élève au 31 décembre 2024, à 496.195 DT et a été totalement provisionné.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 39.014 DT.

Ce fonds a fait l'objet de remboursement partiel en avril 2024 à hauteur de 1.379.000 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 66.617 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 95.821DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 97.567 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 24 Juin 2022, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 8.104.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

En vertu d'un avenant signé en date du 11 Mai 2023, la commission de gestion et la commission de performance ont été portées respectivement, à 1,25% et 10% avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2023.

Le montant des commissions supportées en 2024, s'élève à : 131.962 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 19 Juin 2023, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 11 080 500 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 31 décembre 2024, s'élève à : 247.407 DT.

8- Une convention de mise à disposition de personnel, a été conclue le 1^{er} Octobre 2023, avec la société CIL SICAR dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient

99,99% du capital. Cette convention porte sur la mise à disposition de la CIL SICAR de deux employés de la CIL pour assurer certaines fonctions au sein de cette dernière.

En rémunération de ladite mise à disposition, la CIL SICAR prendra en charge une partie des charges salariales supportées au titre de ces deux employés, avec une marge forfaitaire de 15%.

Le montant des charges salariales refacturées en 2024 par la CIL à la CIL SICAR s'est élevé à 42 000 DT, et la marge forfaitaire s'est établie à 6 300 DT.

9- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté en 2024, une charge d'égal montant.

10- La CIL a conclu un contrat de location avec la société « CIL SICAR » portant sur un bureau d'une superficie de 15m², servant comme siège social, à partir du 1^{er} janvier 2022, et moyennant le paiement d'un loyer annuel de 8.000 DT hors TVA payable trimestriellement d'avance et majoré de 5% l'an.

Le produit de loyer constaté à ce titre s'est élevé à 8.820 DT.

11- La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis.

Le montant annuel du loyer au titre de 2024 est de 35.300 DT en HT

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

1- Le conseil d'Administration réuni le 18 avril 2023 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 528.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais leurs afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2- Le conseil d'Administration réuni le 18 avril 2023 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Sa rémunération brute a été fixée à 518.400 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais leurs afférents.

3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé de ces jetons de présence au titre de l'exercice 2024 et s'élevant à 216.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

4- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 Mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

PROAUDIT
Tarak ZAHAF

Le groupement
Universal Auditing – CNBA UHY
Hilal OUALI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 Avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Chiheb GHANMI (La Générale Audit & Conseil-Membre CPA International).

INVENTAIRE ANNEE 2024

ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2024			Exercice 2023
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		9 564 551	8 588 171	976 380	1 186 348
AC14 Acomptes versés		535 257		535 257	410 520
	A1	10 099 809	8 588 171	1 511 638	1 596 868
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 579 148	1 430 414	148 734	127 856
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		42 044	39 845	2 199	2 942
	A1	1 621 193	1 470 259	150 933	130 798
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 726 794	736 294	10 990 500	10 804 361
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 225	861 366	8 640 859	9 316 630
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		31 712 400	0	31 712 400	48 018 900
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		17 661 738	53 253	17 608 485	12 608 158
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		239 163 413	0	239 163 413	226 533 513
AC334 Autres prêts		9 580 382	0	9 580 382	10 391 151
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		168 500 000	0	168 500 000	98 000 000
AC336 Autres		1 000	0	1 000	1 000
	A2	487 847 952	1 650 913	486 197 039	415 673 712
AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		47 722	0	47 722	37 716
		47 722	0	47 722	37 716
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		351 456	0	351 456	164 699
		351 456	0	351 456	164 699
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		4 478		4 478	4 663
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		16 033 594	126 216	15 907 378	13 998 267
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		85 904	0	85 904	70 509
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		34 286	19 611	14 675	11 483
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 978 867		4 978 867	3 036 773
AC633 Débiteurs divers		168 337		168 337	98 391
	A3	21 305 467	145 827	21 159 640	17 220 087
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		8 264 007		8 264 007	6 965 368
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		250 478		250 478	316 496
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		14 695 762	34 958	14 660 804	17 377 976
AC733 Autres comptes de régularisation		7 980 140		7 980 140	6 878 672
AC75 Autres		76 452		76 452	181 102
	A4	31 266 839	34 958	31 231 881	31 719 614
TOTAL ACTIF		552 540 437	11 890 129	540 650 308	466 543 494

INVENTAIRE ANNEE 2024

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2024 Montant Net	Exercice 2023 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		26 977 755	22 332 905
CP4 Autres capitaux propres		5 888 886	4 084 886
CP5 Résultats reportés		0	0
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		47 866 641	41 417 791
CP6 Résultat de l'exercice		9 018 583	12 448 850
Total capitaux propres avant affectation	P1	56 885 224	53 866 641
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		1 144 023	1 135 212
		1 144 023	1 135 212
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		440 779 964	376 054 350
PA330 Provision pour sinistres (vie)		24 532 554	20 380 469
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		7 690 049	7 227 396
PA350 Provisions pour égalisation		0	400 000
	P2	473 002 567	404 062 215
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte		47 721	37 715
	P2	47 721	37 715
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		351 456	164 699
		351 456	164 699
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		799 600	645 974
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		67 469	72 849
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 902 654	2 033 974
PA634 Crédoiteurs divers		3 432 072	2 243 484
	P3	6 201 795	4 996 281
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		3 017 523	2 280 730
	P4	3 017 523	2 280 730
Total du passif		483 765 084	412 676 853
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		540 650 308	466 543 494

INVENTAIRE ANNEE 2024

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2024			2023
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	112 349 958	-1 012 922	111 337 036	93 499 218
	112 349 958	-1 012 922	111 337 036	93 499 218
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	39 777 891		39 777 891	32 365 681
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	1 780 307		1 780 307	1 853 696
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	686 494		686 494	257 224
	42 244 692	0	42 244 692	34 476 601
TOTAL 1	154 594 650	-1 012 922	153 581 728	127 975 819
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	2 599		2 599	1 717
	2 599	0	2 599	1 717
PRV4 Autres produits techniques	0		0	0
	0	0	0	0
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	-49 466 399	69 568	-49 396 831	-38 727 599
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-4 614 737	186 757	-4 427 980	-4 700 421
	-54 081 136	256 324	-53 824 811	-43 428 020
TOTAL 2	-54 078 536	256 324	-53 822 212	-43 426 303
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-64 238 740		-64 238 740	-48 468 566
CHV22 Autres provisions techniques	-86 875		-86 875	-109 606
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-10 006		-10 006	-1 731
	-64 335 621	0	-64 335 621	-48 579 903
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	0	410 908	410 908	756 630
	0	410 908	410 908	756 630
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-13 966 094		-13 966 094	-13 097 645
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-66 017		-66 017	-62 300
CHV43 Frais d'administration	-4 012 324		-4 012 324	-3 476 761
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		70 612	70 612	107 795
	-18 044 435	70 612	-17 973 823	-16 528 911
TOTAL 3	-82 380 056	481 520	-81 898 535	-64 352 184
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-378 915		-378 915	-259 655
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-61 188		-61 188	-91
TOTAL 4	-440 103	0	-440 103	-259 746
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	0		0	-564
TOTAL 5	0	0	0	-564
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-3 778 563		-3 778 563	-3 171 030
TOTAL 6	-3 778 563	0	-3 778 563	-3 171 030
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	13 917 392	-275 077	13 642 315	16 765 992

INVENTAIRE ANNEE 2024

ETAT DE RESULTAT

	2024	2023
RTV Résultat technique de l'assurance vie	13 642 315	16 765 992
	13 642 315	16 765 992
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	3 778 563	3 171 030
	3 778 563	3 171 030
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-675 771	-82 820
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-4 405	-25 443
	-680 177	-108 263
PRNT2 Autres produits non techniques	211 697	188 433
	211 697	188 433
CHNT3 Autres charges non techniques	-603 252	-411 341
	-603 252	-411 341
Résultat provenant des activités ordinaires	16 349 146	19 605 851
CHNT4 Impôt sur le résultat	-6 719 682	-6 491 234
	-6 719 682	-6 491 234
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	9 629 463	13 114 618
PRNT4 Gains extraordinaires		
	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires (Contribution Conjoncturelle)	-610 880	-665 768
	-610 880	-665 768
Résultat extraordinaire	-610 880	-665 768
Résultat net de l'exercice	9 018 583	12 448 850
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		
	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	9 018 583	12 448 850

INVENTAIRE ANNEE 2024

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements de primes reçues du réseau	108 020 461	92 188 466
102 Encaissements de primes acceptations	0	0
103 Décaissements de primes sur cessions	-136 847	-23 500
104 Réglements de sinistre rachat & Cap.Echus siège et agences	-41 801 295	-35 476 249
105 Réglements de sinistres acceptations	0	0
106 Encaissements de sinistres sur cession	0	0
107 Commissions versées aux intermédiaires	-6 026 281	-6 473 991
108 Commissions reçus sur cessions	0	0
109 Commissions versées sur acceptations	0	0
110 Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	-9 311 475	-7 194 720
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112 Variation des espèces reçus des cessionnaires	0	0
113 Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-90 870 643	-70 734 415
114 Encaissements liés à la cession des placements financiers	79 200 593	47 330 861
115 Produits financiers reçus	36 484 328	29 571 251
116 Taxes sur les assurances versées au trésor	0	0
117 Impôts sur les bénéfices payés	-7 104 369	-5 255 037
118 Autres mouvements	-2 893 925	-1 935 885
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	65 560 547	41 996 778
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-575 222	-243 507
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	56 273
203 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-437 600 000	-297 000 000
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	379 600 000	265 750 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-58 575 222	-31 437 234
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
302 Dividendes et autres distributions	-5 686 685	-3 983 707
303 Encaissements provenant d'emprunts	0	0
304 Remboursements d'emprunts	0	0
305 Variation des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 686 685	-3 983 707
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	1 298 640	6 575 837
Trésorerie de début d'exercice	6 963 006	387 169
Trésorerie de fin d'exercice	8 261 646	6 963 006

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Rubriques	2024	2023
HB1 Engagements reçus	85 958	85 958
HB2 Engagements donnés		
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données	85 958	85 958
HB22 Titre et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Assurances Hayett
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 – Tunis
- Date de création : 1987
- Activité : Assurance vie et capitalisation
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0033578V
- Matricule fiscal : 0033578VAM000

II.Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2024 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %

Mobilier de bureau : 10 %

Matériel de bureau : 20 %

Agencements, aménagements et installations : 15 %

Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2024, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).

- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

III. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31/12/2024 à 10 099 809 dinars contre 9 530 076 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
Logiciels	9 119 556	444 996	9 564 551	8 588 171	976 380
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Logiciels en cours	410 520	124 737	535 257		535 257
Total	9 530 076	569 733	10 099 809	8 588 171	1 511 638

Les actifs corporels bruts s'élèvent au 31/12/2024 à 1 621 193 dinars contre 1 524 283 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
Installations, agencements et aménagements	771 216	16 356	787 572	754 684	32 888
Matériel de transport	104 980	0	104 980	77 541	27 439
Matériel de bureau	32 231	17 178	49 409	31 004	18 405
Matériel informatique	573 811	63 376	637 187	567 185	70 002
Mobilier de bureau	42 044	0	42 044	39 845	2 199
Total	1 524 283	96 910	1 621 193	1 470 259	150 933

➤ A2 : Placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers bruts s'élèvent au 31/12/2024 à 11 726 794 dinars contre 11 506 014 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
Immeubles hors exploitation	810 070	220 780	1 030 850	727 826	303 024
Terrain hors exploitation	9 630 994	-	9 630 994		9 630 994
Sociétés à objet foncier non cotées	1 064 950	-	1 064 950	8 468	1 056 482
Total	11 506 014	220 780	11 726 794	736 294	10 990 500

Autres placements financiers

Les autres placements financiers brut s'élèvent au 31/12/2024 à 434 954 256 dinars contre 347 735 232 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 315 900	-727 298	588 602	2 253	586 348
FCP	7 828 396	3 909 283	11 737 679	0	11 737 679
SICAV	3 576 556	1 707 901	5 284 458	0	5 284 458
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	51 000	0	51 000	51 000	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	226 533 513	12 629 900	239 163 413	0	239 163 413
Dépôt à terme	98 000 000	70 500 000	168 500 000	0	168 500 000
Autres placements	10 392 151	-810 768	9 581 382	0	9 581 382
Placement en Unité de Compte	37 716	10 006	47 722	0	47 722
Total	347 735 232	87 219 024	434 954 256	53 253	434 901 002

La différence entre le prix de remboursement et la valeur comptable des titres amortissables s'élève au 31/12/2024 à 11 436 187 dinars contre 13 105 944 dinars au 31/12/2023.

Participations et entreprises liées

1. Participations dans les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2024, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements dans les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Société	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722		9 497 722	861 366	8 636 357
HOPITAL PRIVE EL AMEN	3		3		3
COMAR INVESTISSEMENT	4 500		4 500		4 500
Total	9 502 225	0	9 502 225	861 366	8 640 859

3. Placements auprès des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Société	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
AMEN BANK	32 298 900	-14 366 500	17 932 400		17 932 400
TUNISIE LEASING	4 720 000	5 060 000	9 780 000		9 780 000
Total	37 018 900	-9 306 500	27 712 400	0	27 712 400

- Certificats de dépôts

Société	Brut au 31/12/2023	Mouvements 2024	Brut au 31/12/2024	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2024
TUNISIE LEASING	0	0	0		0
AMEN BANK	11 000 000	-7 000 000	4 000 000		4 000 000
Total	11 000 000	-7 000 000	4 000 000	0	4 000 000

➤ A3 : Créances

Les créances brutes s'élèvent au 31/12/2024 à 21 305 467 dinars contre 17 370 048 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Provisions 2024	Net au 31/12/2024	Brut au 31/12/2023	Provisions 2023	Net au 31/12/2023
Primes acquises et non émises	4 478		4 478	4 663		4 663
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	16 033 594	126 216	15 907 378	14 128 617	130 350	13 998 267
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	85 904		85 904	70 509		70 509
Personnel	34 286	19 611	14 675	31 095	19 611	11 483
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 978 867		4 978 867	3 036 773		3 036 773
Débiteurs divers	168 337		168 337	98 391		98 391
Total	21 305 467	145 827	21 159 640	17 370 048	149 961	17 220 087

➤ A4 : Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31/12/2024 à 31 231 881 dinars contre 31 719 614 dinars au 31/12/2023.

Nature de l'actif	2024	2023
Caisse	4 426	7 099
Banques et chèques postaux	8 257 220	6 955 907
Effets à l'encaissement	2 361	2 361
Frais d'acquisitions reportés	250 478	316 496
Intérêts courus et non échus	14 660 804	17 377 976
Différences sur prix de remboursement	7 753 199	6 521 842
Charges constatées d'avance	226 940	356 830
Autres	76 452	181 102
Total	31 231 881	31 719 614

➤ P1 : Capitaux propres avant affectation

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 731 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier.

Au 31/12/2024 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial (réserves pour toutes éventualité) s'élève à 13 731 dinars.

NB : Au 31/12/2024, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Nature du passif	Solde au 31/12/2023	Dividendes	Réserve indisponible	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2024	Solde au 31/12/2024
Capital social	15 000 000					15 000 000
Réserve légale	1 500 000					1 500 000
Primes d'émission	50 000					50 000
Réserve pour fonds social	568 188					568 188
Réserve pour toutes éventualités	20 214 717			4 644 850		24 859 568
Résultat Bénéficiaire Reporté	0					0
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	4 084 886		2 000 000	-196 000		5 888 886
Réserve spéciale d'investissement	4 071 155		2 000 000	-196 000		5 875 155
Réserve pour toutes éventualités	13 731					13 731
Résultat	12 448 850	-6 000 000		-6 448 850	9 018 583	9 018 583
Total	53 866 641	-6 000 000		-2 000 000	9 018 583	56 885 224

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2024, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10 %
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00 %
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00 %
Autres	4 351	100	435 100	2,90 %
	150 000		15 000 000	100,00 %

➤ **P2 : Les provisions techniques**

Les provisions techniques s'élèvent au 31/12/2024 à 473 050 288 dinars contre 404 099 930 dinars au 31/12/2023.

Libellé	31/12/2023	Dotation 2024	Reprise 2024	31/12/2024
Provisions Mathématiques	375 391 322	64 238 740		439 630 062
Provisions Mathématiques des rentes	663 028	486 875		1 149 903
Provisions pour sinistres à payer	20 380 469	4 152 084		24 532 554
Provisions pour PB à distribuer	6 831 186		150 507	6 680 679
Provisions pour égalisation	400 000		400 000	0
Provisions Mathématiques UC	37 715	10 006		47 721
Provisions pour Ristournes	396 210	613 160		1 009 370
Total	404 099 930	69 500 865	550 507	473 050 288

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour Sinistres à payer s'élèvent au 31/12/2024 à 24 532 554 dinars contre 20 380 469 dinars au 31/12/2023.

Libellé	2024	2023
Provisions pour sinistres à payer	16 288 307	13 199 434
Provisions pour rachats à payer	398 663	227 181
Provisions pour capitaux et arrérages à payer	3 226 701	3 228 800
Provisions pour IBNR	3 450 666	2 754 556
Provisions pour Frais de Gestion de Sinistres	1 168 217	970 499
Total	24 532 554	20 380 469

➤ **P3 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent au 31/12/2024 à 6 201 795 dinars contre 4 996 281 dinars au 31/12/2023. Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

Nature du passif	2024	2023
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	799 600	645 974
Personnel	67 469	72 849
Etat, impôts et taxes retenues à la source	151 913	218 599
Etat, organismes sociaux	348 261	334 767
Etat, autres impôts et taxes	1 402 479	1 480 607
Créditeurs divers	3 432 072	2 243 484
Total	6 201 795	4 996 281

➤ **P4 : Autres passifs**

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2024 à 3 017 523 dinars contre 2 280 730 dinars au 31/12/2023.

Nature du passif	2024	2023
Charges à payer	2 992 837	2 270 545
Produits constatés d'avance	24 686	10 185
Total	3 017 523	2 280 730

IV. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des produits et des charges des placements**

• **Produits des placements**

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2024 à 42 247 291 dinars contre 34 478 317 dinars au 31/12/2023.

Nature des produits	2024	2023
Revenus des placements immobiliers	101 227	83 564
Revenus des participations	1 242 820	1 198 341
Revenus des autres placements	40 903 244	33 196 412
Total	42 247 291	34 478 317

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2024 comportent 1 171 370 dinars de dividendes.

- **Charges des placements**

Les charges des placements s'élèvent au 31/12/2024 à 1 120 279 dinars contre 368 573 dinars au 31/12/2023.

Nature des charges	2024	2023
Frais externes	31 932	16 655
Autres frais	1 088 348	351 917
Total	1 120 279	368 573

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2024 à 7 074 842 dinars contre 6 134 770 dinars au 31/12/2023.

Nature de la charge	2024	2023
Salaires	4 988 978	4 305 785
Charges sociales	1 178 141	1 008 853
Autres	907 724	820 132
Total	7 074 842	6 134 770

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2024 à 7 650 279 dinars, contre 7 828 251 dinars au 31/12/2023.

Réalisateur	2024	2023
Agents, Courtiers et Succursales	2 554 947	2 406 341
Banque	4 734 371	5 094 903
Conseillers Clientèle	360 961	327 008
Total	7 650 279	7 828 251

➤ **Pertes extraordinaires**

Ce poste s'élève au 31/12/2024 à 610 880 dinars contre 665 768 dinars au 31/12/2023. Ce montant correspond à la Contribution Conjoncturelle au titre de l'année 2024.

➤ **Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2024 à 211 697 dinars contre 188 433 dinars au 31/12/2023.

Nature de Produit	2024	2023
Avance sur TFP 2024	58 283	47 906
Rétrocession QP commission emprunt national	145 842	98 000
Plus-values Sur Cession Immobilisation	0	40 505
Autres	7 572	2 022
Total	211 697	188 433

➤ **Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2024 à 603 252 dinars contre 411 341 dinars au 31/12/2023.

Nature de charge	2024	2023
Part des généraux frais	544 924	411 341
Ristourne TFP	58 328	0
Total	603 252	411 341

➤ **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

Les charges par nature s'élèvent au 31/12/2024 à 19 774 752 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Annonces, Publicités et Cotisations	935 608
Assurances de l'entreprise	6 819
Charges du personnel	7 074 842
Commissions	7 650 515
Dotations aux amortissements et aux provisions	771 164
Entretiens et réparations	15 543
Formations et Documentations	65 544
Fournitures et Imprimés	155 744
Fourniture eau, énergie, électricité	6 884
Frais Divers	1 172 949
Frais Financiers	61 095

Frais postaux et télécom	115 622
Honoraires, Frais et Frais d'actes et de contentieux	270 720
Impôts et Taxes	532 598
Loyers et Charges Locatives	178 285
Maintenance informatique	691 720
Missions et inspections	69 100
Total	19 774 752

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

Libellé	Montant
Frais d'acquisition	13 966 093
Frais d'administration	4 012 324
Frais de gestion des sinistres	872 495
Charges de placements	378 916
Autres charges	544 924
Total	19 774 752

➤ **Impôts sur le résultat**

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE : B - DEFICIT : D)				16 349 146
I- REINTEGRATIONS				890 707
- Provisions non déductibles				
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées				-
+ Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES				-
+Provisions pour créances douteuses				84 495
+Provisions pour primes à annuler				
- Provisions déductibles :				
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse				675 771
+Provisions pour créances douteuses				-
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.				-
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.				86 271
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte				-
frais cadeaux et réceptions				5 990
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale				38 180
II- DEDUCTIONS				120 706
Reprise/ Provisions pour risques et charges				113 864
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions non cotées				109
Reprise/Provisions pour créances douteuses				4 134
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions cotées				-
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte				2 599
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)				17 119 147
+Provisions pour titres cotés				675 771
+Provisions pour créances douteuses				-
- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)				16 443 375
- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.				16 443 375
IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES				1 171 370
- Dividendes et assimilés. (2)				1 171 370
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.				
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier				-
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.				
V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation				15 272 006
VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)				15 272 005
Contribution Conjoncturelle				610 880
Contribution Sociale				610 880
- Résultat imposable (code B/P)				15 272 005
				15 272 005
MINIMUM D'IMPÔT (20%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT)		20%		3 054 401
MINIMUM D'IMPÔT (CHIFFRE D'AFFAIRE)		0,2%	112 349 906,614	224 700
IMPÔT THEORIQUE				6 108 802
IMPOT SUR LES BENEFICES				6 108 802
IMPOTS AVANCES				9 314 010
REPORT IS				3 205 208
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE				9 018 583

V. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2024 à 8 261 646 dinars contre 6 963 006 dinars au 31/12/2023 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2024 de 1 298 639 dinars contre 6 575 837 dinars au 31/12/2023.
Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2024	2023
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	65 560 547	41 996 778
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-58 575 222	-31 437 234
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 686 685	-3 983 707
Total	1 298 639	6 575 837

VI. Engagements reçus et donnés

	2024	2023
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	85 958	85 958
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties donnés		
engagements de rachat de titres et d'actifs	85 958	85 958

(*) Portage portant sur 510 actions de la société BYZACENE.

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2024

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition et/ou Redassement	Cessions et/ou Redassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, Brevets, licences, marques	9 119 556	452 179	7 183	9 564 551	7 933 208		655 140		177		8 588 171	0	976 380
Acomptes en cours	410 520	565 865	441 128	535 257							0	0	535 257
Total des actifs incorporels	9 530 076	1 018 043	448 310	10 099 809	7 933 208	0	655 140	0	177	0	8 588 171	0	1 511 638
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	1 482 239	97 535	626	1 579 148	1 354 383		76 031		0		1 430 414	0	148 734
Autres installations outillage et mobilier	42 044	0	0	42 044	39 102		743		0		39 845	0	2 199
Total des actifs corporels d'exploitation	1 524 283	97 535	626	1 621 193	1 393 485	0	76 774	0	0	0	1 470 259	0	150 933
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	11 506 014	220 780	0	11 726 794	693 077	8 576	34 750	109	0	217	727 826	8 468	10 990 500
Placements dans les entreprises liées													
Parts				0							0	0	0
Bons et Obligation				0							0	0	0
Total Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	9 502 225	0	0	9 502 225	185 594		1 560 634		884 863	0	861 366	0	8 640 859
Bons et Obligation	37 018 900	7 500 000	16 806 500	27 712 400	0		0		0	0	0	0	27 712 400
Certificats de dépôts	11 000 000	171 500 000	178 500 000	4 000 000	0		0		0	0	0	0	4 000 000
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	57 521 125	179 000 000	195 306 500	41 214 625	185 594	0	1 560 634	0	884 863	0	861 366	0	40 353 259
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	12 771 852	52 843 959	47 954 073	17 661 738		163 694		127 726		238 167	0	53 253	17 608 485
Obligations et autres titres à revenu fixe	226 533 513	33 296 000	20 666 100	239 163 413		0		0		0	0	0	239 163 413
Autres Prêts	10 391 151	12 701 072	13 511 840	9 580 382		0		0		0	0	0	9 580 382
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers	98 000 000	283 595 930	213 095 930	168 500 000							0	0	168 500 000
Autres	1 000	0	0	1 000							0	0	1 000
Total Autres placements financiers	347 697 516	382 436 961	295 227 943	434 906 534	0	163 694	0	127 726	0	238 167	0	53 253	434 853 280
Total Placements	416 724 654	561 657 741	490 534 443	487 847 952	878 671	172 271	1 595 384	127 835	884 863	238 384	1 589 192	61 721	486 197 039
Placements représentant les PT des contrats en UC	37 716	147 792	137 786	47 722	0	0	0	0	0	0	0	0	47 722
Total Général	427 816 729	562 921 111	491 121 165	499 616 676	10 205 364	172 271	2 327 298	127 835	885 040	238 384	11 647 622	61 721	487 907 332

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	11 726 794	736 294	10 990 500
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 086 324	863 619	9 222 705
FCP	11 737 679	-	11 737 679
SICAV	5 284 458	-	5 284 458
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	55 502	51 000	4 503
Obligations et autres titres à revenu fixe	266 875 813		266 875 813
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	172 500 000		172 500 000
Autres Prêts	9 581 382		9 581 382
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	47 722		47 722
Total	487 895 674	1 650 913	486 244 761

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2024

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	39 099,150	62 127,773	101 226,923
Revenus des Participations	556 517,500	686 302,661	1 242 820,161
Revenus des autres placements	5 298 981,514	35 604 262,820	40 903 244,334
Total Produits de Placements	5 894 598,164	36 352 693,254	42 247 291,418
Interêts	-675 771	-65 593	-741 364
Frais externes		-31 932	-31 932
Autres Frais		-346 984	-346 984
Total charges de placements	-675 771	-444 508	-1 120 279

**ANNEXE 12 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2024**

	Montant
-Primes	112 349 958
-Charges de prestation	- 54 081 136
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	- 64 335 621
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	2 599
Solde souscription	- 6 064 199
-Frais d'acquisition	- 14 032 111
-Autres charges de gestion nettes	- 4 012 324
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 18 044 435
-Produits de placements	38 026 026
-Autres produits techniques	
Solde financier	38 026 026
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 1 012 922
Part des réassureurs dans les prestations payées	69 568
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	186 757
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	410 908
Commissions reçues des réassureurs	70 612
Solde de Réassurance	- 275 077
RESULTAT TECHNIQUE VIE	13 642 315

Informations complémentaires	
Montant des rachats	26 561 544
Intérêts techniques bruts de l'exercice	6 240 132
Provisions techniques brutes à la clôture	473 050 288
Provisions techniques brutes à l'ouverture	404 099 930

ANNEXE 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTAT TECHNIQUES ET FINANCIERS

	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats	13 893 922,391	20 238 005,858	23 504 555,012	30 351 932,241	24 294 985,973
- Participation attribuée à des contrats (y compris IT)	13 968 287,437	19 955 728,461	22 842 439,628	28 259 469,181	24 445 492,942
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-74 365,046	282 277,397	662 115,383	2 092 463,060	-150 506,970
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
- Provisions mathématiques moyennes	266 788 756,676	289 270 220,474	313 747 758,910	351 193 888,047	407 553 409,554
- Montant minimum de participation	10 262 432,713	16 251 355,190	18 558 502,991	22 645 124,760	20 146 190,055
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris IT) dont variation de la provision pour PB	13 893 922,391	20 238 005,858	23 504 555,012	30 351 932,241	24 294 985,973

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2024**

	Poste	Montant
-Primes	PRV1	112 349 958
-Charges de prestation	CHV1	- 54 081 136
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	CHV2	- 64 335 621
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	CHV10-PRV3	2 599
Solde souscription		- 6 064 199
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	- 14 032 111
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	- 4 012 324
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 18 044 435
-Produits de placements	PRV2-CHV9	38 026 026
-Autres produits techniques	CHV3	-
Solde financier		38 026 026
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	- 1 012 922
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11	69 568
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	CHV12	186 757
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHV3	410 908
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	70 612
Solde de Réassurance	CHV45	- 275 077
RESULTAT TECHNIQUE VIE		13 642 315

Informations complémentaires	
-Provisions Mathématiques - Vie - Clôture	439 677 782
-Provisions Mathématiques - Vie - Ouverture	375 429 037
-Provisions Mathématiques - Rente - Clôture	1 149 903
-Provisions Mathématiques - Rente - Ouverture	663 028
-Provisions pour sinistres à payer - Clôture	24 532 554
-Provisions pour sinistres à payer - Ouverture	20 380 469
-Provisions pour participations aux bénéfices et ristourne - Clôture	7 690 049
-Provisions pour participations aux bénéfices et ristourne - Ouverture	7 227 396
-Autres Provisions - Clôture	-
-Autres Provisions - Ouverture	400 000

I- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les actionnaires de Assurances Hayett

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 540 650 308 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 9 018 583 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 13 642 315 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 3 avril 2025

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide

Chiheb GHANMI
Associé

II- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
« ASSURANCES HAYETT » EXERCICE 2024**

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2024 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 15 772 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ». A cet effet, le loyer annuel a été révisé est

porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 36 420 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 9 936 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m2, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les charges de loyers au titre de l'exercice 2024 se sont élevées à 173 005 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2024 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 80 639 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que prévus à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Le Directeur Général adjoint, MR Jamil Rihane est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 22 avril 2024. Il bénéficie d'une rémunération de 298 169 dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 2 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

(En DT)

Membres du conseil d'administration,						
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risque	
	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à Court Terme	0	0	298 169	142 982	138 000	138 000
Total	0	0	298 169	142 982	138 000	138 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 3 avril 2025

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN ALLIANCE SICAV

AMEN ALLIANCE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes la Société Jélil BOURAOUI & Associés représenté par M. Jélil BOURAOUI.

BILAN
Au 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

		31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
Portefeuille-titres		47 259 889	48 233 830
Actions et droits rattachés		-	-
Obligations de sociétés	3.1	10 417 687	14 991 100
Emprunt d'Etat	3.2	34 429 123	33 242 730
Titres OPCVM	3.3	2 413 079	-
Placements monétaires et disponibilités		14 776 144	11 277 113
Placements monétaires	3.4	8 112 144	-
Disponibilités	3.5	6 664 000	11 277 113
Créances d'exploitation	3.6	-	20 273
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		62 036 033	59 531 216
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.7	133 328	126 256
Autres Créditeurs divers	3.8	39 292	32 826
TOTAL PASSIF		172 620	159 082
Capital	3.9	58 112 183	56 122 503
Sommes Distribuables	3.10	3 751 230	3 249 630
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Résultat distribuable de l'exercice		3 906 973	3 376 590
Régul résultat distribuable de l'exercice		-155 743	-126 960
ACTIF NET		61 863 413	59 372 134
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 036 033	59 531 216

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT**Au 31/12/2024****(Exprimé en dinars)**

		31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.1	3 479 110	3 397 899
Dividendes/ Titres OPCVM		329 223	64 529
Revenues des obligations de sociétés		2 800 531	2 984 970
Revenues des emprunts d'Etat		349 356	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	1 236 670	757 255
Total des revenus de placements		4 715 780	4 155 154
Charges de gestion des placements	4.3	-674 842	-649 107
Revenus Nets des placements		4 040 938	3 506 047
Autres charges d'exploitation	4.4	-133 965	-129 456
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 906 973	3 376 591
Régularisation du résultat d'exploitation		-155 743	-126 960
SOMMES DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		3 751 230	3 249 630
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		155 743	126 960
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 698	-2 460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-259 830	-17 816
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 655 841	3 356 314

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31/12/2024

(Exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 655 840	3 356 314
Résultat d'exploitation	3 906 973	3 376 591
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 698	-2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-259 830	-17 816
Frais de négociation de titres	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 164 561	-12 497 722
Souscriptions	231 176 516	95 553 391
- Capital	212 318 180	87 697 632
- Régularisation des sommes non distribuables	12 205 230	5 099 787
- Régularisation des sommes distribuable	6 653 106	2 755 971
Rachat	-232 341 078	-108 051 113
- Capital	-213 287 215	-99 389 650
- Régularisation des sommes non distribuables	-12 245 014	-5 778 531
- Régularisation des sommes distribuables	-6 808 849	-2 882 932
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 491 279	-9 141 408
ACTIF NET		
En début de l'exercice	59 372 134	68 513 542
En fin de l'exercice	61 863 413	59 372 134
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	477 516	582 767
En fin de période	469 271	477 516
VALEUR LIQUIDATIVE	131,829	124,335
TAUX DE RENDEMENT	6,027 %	5,758 %

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024 MONTANT EN DINARS TUNISIEN

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au taux du marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 Décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1.Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2024.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	118 423	121 232	0,20%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	3 000 000	3 195 462	5,17%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	400 000	423 055	0,68%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	200 000	203 477	0,33%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	300 000	305 215	0,49%
TN004700811	ATL 2021 -1	10 000	600 000	644 569	1,04%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	360 000	365 997	0,59%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	240 000	257 186	0,42%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	160 000	162 889	0,26%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	160 000	161 258	0,26%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	300 000	306 575	0,50%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 200 000	1 217 233	1,97%
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	378 000	393 369	0,64%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	420 000	446 836	0,72%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	800 000	860 581	1,39%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	400 000	422 196	0,68%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	200 000	202 792	0,33%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	300 000	304 734	0,49%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	400 000	423 031	0,68%
Total Obligations de sociétés		230 100	9 936 423	10 417 687	16,84%

3.2. Emprunts d'Etat

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 903 311	6,31%
EN0008000606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 423 319	3,92%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 177 447	8,37%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 123 441	8,28%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 043 397	8,15%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 281 874	8,54%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	6 000	600 000	633 825	1,02%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	24 600	2 460 000	2 560 826	4,14%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 514 812	2,45%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	533 957	0,86%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIKE	10 000	1 000 000	1 005 370	1,63%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIKE	3 000	300 000	315 113	0,51%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIKE	4 000	400 000	409 596	0,66%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIKE	5 000	500 000	502 835	0,81%
Total Emprunts d'Etat		279 100	33 337 500	34 429 123	55,65%

3.3. Titres OPCVM :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TN0003400249	AMEN PREMIERE	17 714	1 799 785	1 807 058	2,92%
TN07QQGUCDR0	AMEN TRESOR	5 469	599 922	601 311	0,97%
TN0003400256	SICAV AMEN	82	4 673	4 710	0,01%
Total Titres OPCVM		23 265	2 404 380	2 413 079	3,90%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au **31 décembre 2024** se détaillent comme suit :

- **Les entrées en portefeuille titres du 01/01/2024 au 31/12/2024 :**

Du 01-01-2024 au 31-12-2024 les opérations de souscription à des nouveaux emprunts obligataires et de ligne BTA se présentent comme suit :

Entrées en portefeuille	Coût d'acquisition
Emprunts de société	- DT
Emprunts d'ETAT	1 200 000 DT
Titres OPCVM	33 420 934 DT

- **Les sorties de portefeuille titres du 01/01/2024 au 31/12/2024**

Sorties de portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	+/- Values réalisées
Emprunts d'Etat	40 000	40 000	-
Titres OPCVM	31 016 553 DT	30 756 723 DT	-259 830 DT

Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2024 totalisent 4 364 726 DT.

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

3.4. Placement Monétaires

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

- **Pensions Livrées**

Désignation	Banque	Nombre de jour	Taux	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
PL11122025 TSB AA	TSB	357	9.49	499 794	501 365	0.81%
PL020125 BTE AA	BTE	93	9.19	2 000 028	2 046 987	3.30%
PL030325 BT AA	BT	122	9.24	1 500 154	1 523 276	2.46%
PL140225 BTE AA	BTE	130	9.29	2 000 014	2 043 901	3.29%
Total Pension Livrée				5 999 990	6 115 533	9.86%

- **Certificats de Dépôt**

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD 10012025 AB AA	AB	10	8.49	1 996 235	1 996 611	3.22%
Total Certificats de Dépôt				1 996 235	1 996 611	3.22%

3.5. Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Somme a l'encaissement	6 664 000	11 277 113
Total des disponibilités	6 664 000	11 277 113

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêt courus /compte rémunéré	-	20 273
Total des créances d'exploitation	-	20 273

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	13 844	11 506
Dépositaire	34 138	32 787
Distributeur	85 346	81 964
Total des opérateurs créditeurs	133 328	126 256

3.8. Autres créditeurs divers :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Autres créditeurs (CMF)	4 900	4 602
Etat retenue à la source	15 547	-
Charge et produit en attente de régule	117	-
Intérêt courus /compte rémunéré	5 365	-
Provision charge a payé	11 850	27 481
TCL	1 513	743
Total des autres créditeurs divers	39 292	32 826

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2024	
Montant	56 122 503
Nombre de titres	477 516
Nombre d'actionnaires	94
Souscriptions réalisées	
Montant	212 318 180
Nombre de titres	1 806 502
Nombre d'actionnaires entrants	51
Rachats effectués	
Montant	-213 287 215
Nombre de titres	-1 814 747
Nombre d'actionnaires sortants	-68
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 698
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-259 830
Régularisation des sommes non distribuables	16 326
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 249 630
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-56 110
Frais de négociation de titre	-
Capital au 31 Décembre 2024	
Montant en nominal	58 112 183
Nombre de titres	469 271
Nombre d'actionnaires	77

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2023, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat Distribuable de la période	3 906 973	3 376 590
Régularisations du résultat distribuable de la période	-155 743	-126 960
Total des sommes distribuables	<u>3 751 230</u>	<u>3 249 630</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dividendes/Titres OPCVM	329 223	64 529
Revenus des obligations des sociétés	2 800 531	2 984 970
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	349 356	348 400
Total des Revenus du portefeuille titres	3 479 110	3 397 899

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus du compte rémunéré	15 509	35 557
Revenus des certificats de dépôt	39 434	331 996
Revenus des pensions livrées	1 181 577	389 702
Autres produits d'exploitations	150	-
Total des Revenus des placements monétaires	1 236 670	757 255

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du distributeur	370 758	356 619
Rémunération du gestionnaire	155 781	149 840
Rémunération du dépositaire	148 303	142 648
Total des charges de gestion de placements	674 842	649 107

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF	62 312	59 936
Services bancaires & assimilés	61 029	9 094
TCL	9 654	9 346
IMPOT & TAXES	400	400
Jetons de présence	570	50 680
Total des Autres charges d'exploitation	133 965	129 456

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1. Données par action :

Données par action	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	7,414	7,116	5,725	3,318	1,063
Revenus des placements monétaires	2,635	1,586	4,338	4,884	3,376
Total des revenus des placements	10,049	8,702	10,064	8,202	4,439
Charges de gestion des placements	-1,438	-1,359	-1,576	-1,375	-0,659
Revenus nets des placements	8,611	7,342	8,488	6,828	3,78
Autres charges d'exploitation	-0,285	-0,271	-0,227	-0,149	-0,079
Résultat d'exploitation	8,326	7,071	8,261	6,679	3,701
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,332	-0,266	-1,782	-0,953	2,695
Sommes distribuables de l'exercice	7,994	6,805	6,479	5,726	6,396
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,332	0,266	1,782	0,953	-2,695
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	0,019	-0,005	-0,003	-0,001	0,006
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-0,554	-0,037	-0,238	-0,136	-0,296
Frais de négociation des titres	0	0	0	0	0
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,535	-0,042	-0,241	-0,137	-0,29
Résultat net de l'exercice	7,79	7,029	8,02	6,542	3,411
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,535	-0,042	-0,241	-0,137	-0,29
Régularisation du résultat non distribuable	0,035	0,007	0,069	0,013	-0,448
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,5	-0,036	-0,172	-0,124	-0,738
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	131,829	124,335	117,566	111,26	105,658

5.2. Ratios pertinents :

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,09%	1,08%	1,08%	1,13%	1,48%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,22%	0,22%	0,16%	0,12%	0,11%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	6,03%	5,42%	5,68%	5,94%	7,20%
Nombres d'action	469 271	477 516	582 767	638 000	847 848
Actif net moyen	62 189 236	59 932 025	84 778 632	81 001 384	59 145 328

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

I. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **62 036 033** Dinars, un actif net de **61 863 413** Dinars et un résultat de l'exercice de **3 655 841** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

IV. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

V. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatifs aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

VI. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

VII. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

I-Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Un rapport traitant des faiblesses et insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

II- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

III- Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'assemblée générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les emplois en actions OPCVM, obligations et bons de trésor assimilables représentent au 31 Décembre 2024, 89,26% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent au 31 Décembre 2024, 10,74% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 04 avril 2025

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application des dispositions de l'article 200, 475 du Code de Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) ;

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

B. Conventions et opérations réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

B-1. Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Alliance Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt.

En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Alliance Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- Une commission de dépositaire hors taxe à la valeur ajoutée, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Alliance Sicav d'un taux de 0.2%.

Cette commission s'est élevée en 2024 à 148 303 DT en toutes taxes comprises.

B-2. Convention de distribution conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Alliance Sicav confie à Amen Bank la fonction de distributeur.

En contrepartie des services effectués, Amen Bank perçoit mensuellement une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Alliance Sicav d'un taux de 0,595%. Cette commission s'est élevée en 2024 à 370 758 DT en toutes taxes comprises.

B-3. Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen Alliance Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire.

En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement :

- Des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,25% de l'actif net journalier d'Amen Alliance Sicav.

En 2024, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 155 781 DT en toutes taxes comprises.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Alliance SICAV ni aux autres membres du conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200.

Tunis, le 04 avril 2025

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AMEN

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN (Unité : en DT)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
AC1 Portefeuille Titres	4.1	18 587 844,500	17 819 686,319
a- Action et valeurs assimilées		169 641,708	659 277,811
b- Obligations et valeurs assimilées		18 418 202,792	17 160 408,508
AC2 Placements monétaires et disponibilités		21 289 173,273	6 254 047,050
a- Placements monétaires	4.2	16 415 066,742	1 202 194,186
b- Disponibilités	4.3	4 874 106,531	5 051 852,864
AC4 Autres actifs	4.4	3 676,007	798,591
TOTAL ACTIF		39 880 693,780	24 074 531,960
PASSIF			
PA1 Dettes sur Opérations de Pension livrée	4.5	0,000	0,000
PA2 Opérateurs créditeurs	4.6	79 838,975	42 550,326
a- Opérateurs créditeurs		79 838,975	42 550,326
PA3 Autres créditeurs divers	4.7	87 298,597	78 126,806
a- Autres créditeurs divers		87 298,597	78 126,806
TOTAL PASSIF		167 137,572	120 677,132
ACTIF NET			
CP1 Capital	4.8	37 281 755,431	22 639 243,947
CP2 Sommes capitalisables	4.9	2 431 800,777	1 314 610,881
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
b- Sommes capitalisables de la période		2 431 800,777	1 314 610,881
ACTIF NET		39 713 556,208	23 953 854,828
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		39 880 693,780	24 074 531,960

ETAT DE RESULTAT
(Unité : en DT)

		Note	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	4.10	1 227 209,634	1 089 701,589
PR 2	Revenus des placements monétaires	4.11	1 063 627,223	336 577,489
	Total des revenus des placements		2 290 836,857	1 426 279,078
CH 3	Intérêts des mises en pension	4.12		
CH 1	Charges de gestion des placements	4.13	- 288 639,079	-183 499,192
	Revenu net des placements		2 002 197,778	1 242 779,886
CH 2	Autres charges	4.14	- 70 811,772	- 45 803,254
	Résultat d'exploitation		1 931 386,006	1 196 976,632
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		500 414,771	117 634,249
	Sommes capitalisables de la période		2 431 800,777	1 314 610,881
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 500 414,771	-117 634,249
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 894,840	8 227,940
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		39 703,855	10 593,846
	Frais de négociation de titres			
	Résultat net de la période		1 980 984,701	1 215 798,418

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

		Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 980 984,701	1 215 798,418
a-	Résultat d'exploitation	1 931 386,006	1 196 976,632
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 894,840	8 227,940
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 703,855	10 593,846
d-	Frais de négociation de titres	-	-
AN2	Distributions de dividendes	-	-
AN3	Transactions sur le capital	13 778 716,679	1 523 888,185
a-	Souscriptions	128 217 673,852	37 266 677,495
	Capital	115 933 575,820	34 499 307,590
	Régularisation des sommes non capitalisables	137 879,288	1 662 944,542
	Régularisation des sommes capitalisables	12 146 218,744	1 104 425,363
b-	Rachats	- 114 438 957,173	- 35 742 789,310
	Capital	- 103 395 700,392	- 33 159 565,865
	Régularisation des sommes non capitalisables	- 125 499,535	- 1 596 432,331
	Régularisation des sommes capitalisables	- 10 917 757,246	- 986 791,114
	Variation de l'actif net	15 759 601,380	2 739 686,603
AN4	Actif net		
a-	En début de période	23 953 954,828	21 214 168,225
b-	En fin de période	39 713 556,208	23 953 954,828
AN5	Nombre d'actions		
a-	En début de période	444 960	417 345
b-	En fin de période	691 384	444 960
	Valeur liquidative	57,441	53,834
AN6	Taux de rendement	6,70%	5,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNUELS ARRETES AU 31-12-2024

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Libellés	Valeur au 31/12/2024
Actions et valeurs assimilées (1)	169 641,708
Obligations des sociétés (2)	3 126 227,347
BTA et obligations de l'Etat (3)	15 291 975,445
Total	18 587 844,500

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	1 411	150 018,931	169 641,708	0,43%
TOTAL			150 018,931	169 641,708	0,43%

(2) Obligations des sociétés :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	26,247	26,247	0,00%
TN0003400355	AMEN BANK 2009 B	28,706	28,706	0,00%
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	13 308,667	13 623,867	0,03%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	532 480,000	545 152,000	1,37%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	60 000,000	64 456,800	0,16%
TN8DSPQCB06	ATL 2022 -1	180 000,000	182 997,600	0,46%
TNMA55MMDD4	ATL 2023 -1	160 000,000	171 457,600	0,43%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	160 000,000	162 889,600	0,41%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	500 000,000	502 608,767	1,27%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	72 000,000	73 578,240	0,19%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,000	208 550,400	0,53%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,000	56 571,482	0,14%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	150 000,000	159 584,000	0,40%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	200 000,000	211 516,000	0,53%
TNIPEOBZOLR6	TLF 2024-2 FIXE	810 000,000	829 757,520	2,09%
Total		3 087 843,620	3 182 798,829	8,01%
			-56 571,482	
			3 126 227,347	7,87%

- (i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(3) BTA et obligations de l'Etat :

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
TN000800006	BTA13042028B	1 861 200,000	1 937 855,360	4,88%
TN08000606	BTA13042028C	929 000,000	967 327,680	2,44%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	504 340,000	1,27%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	633 825,600	1,60%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	211 275,200	0,53%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	511 256,000	1,29%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	512 184,000	1,29%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 081 968,000	5,24%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	756 798,000	1,91%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 271 780,000	5,72%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	500 000,000	533 956,000	1,34%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIKE	250 000,000	255 746,000	0,64%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	250 000,000	255 710,000	0,64%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIKE	500 000,000	525 188,000	1,32%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIKE	2 000 000,000	2 010 736,000	5,06%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIKE	800 000,000	819 193,600	2,06%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIKE	500 000,000	502 836,000	1,27%
	Total	14 890 200,000	15 291 975,440	38,51%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

➤ **Les entrées en portefeuille titres du 01/01/2024 au 31/12/2024 :**

Du 01/01/2024 au 31/12/2024, les opérations de souscription à des nouveaux emprunts obligataires, de ligne BTA et des titres OPCVM se présentent comme suit :

Entrées en portefeuille	Coût d'acquisition
Emprunts de société	1 310 000,000
BTA/EMPRUNT NATIONAL	1 800 000,000
Titres OPCVM	29 350 725,268
TOTAL	32 460 725,268

➤ **Les sorties du portefeuille titres du 01/01/2024 au 31/12/2024 :**

Sorties du portefeuille	Coût d'acquisition	+/- values réalisées
Emprunts de Sociétés	1 386 944,334	-784,334
BTA/Emprunt National	481 500,000	18 500,000
Titres OPCVM	29 850 756,208	21 988,189
Total	31 719 200,542	39 703,855

4.2- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 16 415 066,742 DT et se détaille comme suit :

Pension livrée (a)	3 577 989,438
Certificats de dépôts (b)	12 837 077,304
Total	16 415 066,742

(a) Pension livrée :

Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL020125 BTE SA	01/10/2024	BTE	BTA 6,3%; 03/2026	500 006,893	02/01/2025	500 006,893	511 746,836	9,19%	1,29%
PL060125 BTL SA	10/10/2024	BTL	EMP NAT 2023 T3 CB TF	3 000 000,000	06/01/2025	3 000 000,000	3 066 242,602	9,59%	7,72%
TOTAL				3 500 006,893		3 500 006,893	3 577 989,438		9,01%

(b) Certificats de dépôts :

code ISIN	Désignation	Emetteur	Montant	Échéance	Intérêts précomptés	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
TNY3U9QT5WB8	CD 10012025 AB SA	AB	3 000 000,000	10/01/2025	5 646,683	2 994 916,789	8,49%	7,54%
TNVXADSSFW65	CD 18122025 TSB SA	TSB	2 000 000,000	18/12/2025	145 322,302	1 857 988,295	9,99%	4,68%

TNMNXEORJAY0	CD 19122025 BTE SA	BTE	3 000 000,000	19/12/2025	220 732,552	2 786 429,560	9,99%	7,02%
TNAJIQOMTI59	CD 22122025 TSB SA	TSB	2 000 000,000	22/12/2025	145 322,302	1 856 515,060	9,99%	4,67%
TN24ZZ7KSWM1	CD 26122025 BTE SA	BTE	2 000 000,000	26/12/2025	147 155,035	1 855 044,799	9,99%	4,67%
TNS7DC96D9M1	CD120324 BTL SA.	BTL	500 000,000	12/03/2025	9 508,469	492 565,250	9,74%	1,24%
TN5R7YTZO962	CD290125 BTL SA	BTL	1 000 000,000	29/01/2025	20 158,893	993 617,551	10,34%	2,50%
	Total		13 500 000,000		693 846,236	12 837 077,304		32,32%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à **4 874 106,531 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	4 874 106,531	12,27%
TOTAL	4 874 106,531	12,27%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31-12-2024, **3 676,007 DT** contre **798,591DT** au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Intérêt courus /compte rémunéré	3 676,007	798,591
Total	3 676,007	798,591

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2024.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Gestionnaire	20 313,379	11 815,326
Dépositaire	59 525,596	30 735,000
Total	79 838,975	42 550,326

4.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Etat	920,828	920,828
Retenue a la source	66 660,024	57 253,469
Jetons de presence	17 037,301	18 063,040
TCL	-782,686	
CMF	3 463,130	1 889,469
Total	87 298,597	78 126,806

4.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 s'élève à 15 759 701,380 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital : 14 642 511,484 dinars.

Variation de la part du revenu : 1 117 189,896 dinars.

La variation du capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2023	22 639 243,947
Souscriptions	115 933 575,820
Rachats	-103 395 700,392
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	-50 000,000
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	19 622,780
+/- V réalisée emp.société	-784,334
+/- V réal/titres Etat	18 500,000
+/- V réal/ titres OPCVM	21 988,189
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	-500,000
+/- V report/titres OPCVM	-9 227,940
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	137 879,288
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-125 499,535
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	728 046,727
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	1 314 610,881
Capital au 31/12/2024	37 281 755,431

Le nombre de titres de Sicav Amen au 31-12-2024 est de 691 384 contre 444 960 au 31-12-2023.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	242
Nombre d'actionnaires entrants	30
Nombre d'actionnaires sortants	-15
Nombre d'actionnaires au 31-12-2024	257

4.9- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Résultat d'exploitation	1 931 386,006	1 196 976,632
Régularisation du résultat d'exploitation	500 414,771	117 634,249
Total	2 431 800,777	1 314 610,881

4.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations	1 059 255,466	879 855,064
Revenus des BTA	167 954,168	209 846,525
TOTAL	1 227 209,634	1 089 701,589

4.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	86 647,288	74 334,885
Revenus des Pensions Livrées	947 638,292	237 419,354
Revenus de Comptes Rémunérés	24 556,000	24 823,250
Revenus des billets de trésorerie	4 785,643	0,000
TOTAL	1 063 627,223	336 577,489

4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/12/2024.

4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- La rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.
A partir du 05 Août 2024, la commission de gestion est passée à 0,30% HT de l'actif net.
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. Cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	84 838,015	42 428,859
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 750,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	174 051,064	111 320,333
Total	288 639,079	183 499,192

4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	30 646,781	21 213,857
Sces bancaires et assimilés	19 560,514	4 320,215
TCL	3 768,477	3 525,182
Jetons de présence	16 836,000	16 744,000
Total	70 811,772	45 803,254

5- Données par action :

Données par action	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	1,775	2,449	2,092	2,024	2,051
Revenus des placements monétaires	1,538	0,756	0,998	0,715	0,341
Total des revenus de placements	3,313	3,205	3,089	2,739	2,392
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,417	-0,412	-0,463	-0,513	-0,410
Revenus Nets des placements	2,896	2,793	2,627	2,226	1,983
Autres charges	-0,102	-0,103	-0,128	-0,112	-0,107
RESULTAT D'EXPLOITATION	2,794	2,690	2,499	2,114	1,876
Régularisation du résultat d'exploitation	0,724	0,264	-0,183	-0,397	0,065
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	3,517	2,954	2,316	1,719	1,941
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,724	-0,264	0,183	0,397	-0,065
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,014	0,018	-0,001	0,001	-0,037
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,057	0,024	0,033	0,022	-0,164
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,072	0,042	0,033	0,023	-0,201
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2,865	2,732	2,531	2,137	1,675
Résultat non capitalisable	0,072	0,042	0,033	0,023	-0,201
Régularisation du résultat non capitalisable	0,018	0,005	-0,001	-0,007	-0,024
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,090	0,047	0,032	0,016	-0,225
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	57,441	53,834	50,831	48,484	46,748
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,94%	0,87%	0,86%	0,86%	0,91%
Autres charges/actif net moyen	0,23%	0,22%	0,24%	0,19%	0,24%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	7,95%	6,20%	4,67%	3,56%	4,15%
Nombre d'actions	691 384	444 960	417 345	501 648	811 092
Actif net moyen	30 575 154	21 212 667	22 337 952	29 781 959	36 662 249

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers – Exercice clos au 31 Décembre 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- L'audit des états financiers de la société SICAV AMEN tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de **39 880 693,780 DT** et un résultat de l'exercice de **1 980 984.701 DT**.
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration du 21 Mars 2025. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I. –Rapport sur les états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

3-Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4-La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction. Ledit rapport est établi par le gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article **266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5-Le Conseil d'Administration de la société est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers :

6-Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du commissaire aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de **l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent au gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au gestionnaire.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministère des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementaires :

1- En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé que :

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2024, 12,22% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 7,78% au dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 35 002 911,24 DT au 31 Décembre 2024, et représente une quote-part de 87,77% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 7,77% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 29 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

EMNA RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2024

1- En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2024 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank le 31 décembre 2018 annulant et remplaçant l'ancienne convention de dépôt pour la partie dépôt sans modification des prestations de dépôt ni de leur rémunération (l'ancienne convention comportait les prestations de dépôt et de distribution et a été scindée en deux conventions le 31/12/2018, voir B.2). En vertu de cette convention Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement une commission de dépôt TVA comprise de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA. Cette commission s'est élevée en 2024 à la somme de 29 750 DT en toutes taxes comprises.

B.2- Convention de distribution conclue avec Amen Bank le 31 décembre 2018 annulant et remplaçant l'ancienne convention de dépôt pour la partie distribution sans modification des prestations de distribution ni de leur rémunération (l'ancienne convention comportait les prestations de dépôt et de distribution et a été scindée en deux conventions le 31/12/2018, voir B.1). En vertu de cette convention Sicav Amen confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à la distribution. En contrepartie des services de distributeur exclusif des titres de Sicav Amen, Amen Bank percevra mensuellement une commission de distribution TVA comprise de 0,595% de l'actif de Sicav Amen.

La rémunération d'Amen Bank en tant que distributeur s'est élevé à la somme de 174 051 DT en toutes taxes comprises pour l'exercice 2024.

B.3- Convention de gestion conclue avec Amen Invest et mise à jour le 31 décembre 2018 sans modification de son objet ni de la rémunération, en vertu de laquelle Sicav Amen confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement une commission de gestion calculée sur la base de 0,20% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN.

Cette commission a été portée à 0,30% HT de l'actif net annuel et ce à partir du 05 Août 2025.

La rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 84 838 DT en toutes taxes comprises pour l'exercice 2024.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Sicav Amen ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Tunis, le 29 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
EMNA RACHIKOU

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**

SICAV L'Epargne obligataire publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir Labidi.

BILAN			
Au 31 Décembre 2024 (Unité : TND)			
	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	121 677 675	119 421 852
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	11 054 401	7 219 814
b - Obligations	4-1-2	90 868 244	92 721 119
c – BTA	4-1-3	19 755 030	19 480 919
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	98 286 433	63 547 951
a - Placement monétaires	4-2-1	29 522 872	14 074 926
b – Disponibilités	4-2-2	68 763 561	49 473 025
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	6 086	10 868
TOTAL ACTIF		219 970 194	182 980 671
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	328 896	278 347
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	101 558	49 492
TOTAL PASSIF	4-4	430 454	327 839
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	4-5	206 120 600	171 581 154
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	13 419 140	11 071 678
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		2 394	-
b – Résultat distribuable de la période		13 024 647	11 955 082
c - Régul résultat distribuables de la période		392 099	(883 404)
ACTIF NET		219 539 740	182 652 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		219 970 194	182 980 671

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

ETAT DE RESULTAT

(Unité : TND)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	7 743 381	8 094 012
a - Dividendes		434 963	461 982
b - Revenus des obligations		6 268 946	6 591 107
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		1 039 472	1 040 923
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	6 926 088	5 337 132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 669 469	13 431 144
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(1 342 110)	(1 240 563)
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 327 359	12 190 581
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(302 712)	(235 499)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 024 647	11 955 082
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	392 099	(883 404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		13 416 746	11 071 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(392 099)	883 404
* Variation des +/- values potentielles sur titres		528 864	443 749
* +/- values réalisées sur cession des titres		47 904	(55 693)
* Frais de négociation de titres		(21 445)	(29 490)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 579 970	12 313 648

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : TND)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	13 579 970	12 313 648
a - Résultat d'exploitation	13 024 647	11 955 082
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	528 864	443 749
c - +/- values réalisées sur cession de titres	47 904	(55 693)
d - Frais de négociation de titres	(21 445)	(29 490)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	171 859 421	153 250 328
* Capital	156 315 796	145 919 735
* Régularisation des sommes non distrib.	10 073 767	3 506 698
* Régularisations des sommes distrib.	5 469 858	3 823 895
b – Rachats	(148 552 483)	(146 873 270)
* Capital	(134 772 342)	(139 836 349)
* Régularisation des sommes non distrib.	(8 704 776)	(2 329 622)
* Régularisations des sommes distrib.	(5 075 365)	(4 707 299)
VARIATION DE L'ACTIF NET	36 886 908	18 690 706
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	182 652 832	163 962 126
b - En fin de période	219 539 740	182 652 832
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	1 254 067	1 200 708
b - En fin de période	1 411 398	1 254 067
Valeur liquidative début de période (en dinar)	145,648	136,555
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	155,548	145,648
Taux de rendement	6,80%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2024

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2024, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2024, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 121 677 675 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
	Obligations		28 586 732	30 007 773	13,64%	13,67%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	3 200 000	3 412 368	1,55%	1,55%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 611 563	1 688 551	0,77%	0,77%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	700 379	745 155	0,34%	0,34%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 200 000	1 288 887	0,59%	0,59%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	0,93%	0,93%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 052 027	0,48%	0,48%
-	ATL 2024-2	10 000	1 000 000	1 004 991	0,46%	0,46%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	700 000	746 187	0,34%	0,34%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 356	0,24%	0,24%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 623 296	0,74%	0,74%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 595	0,71%	0,71%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	400 000	410 656	0,19%	0,19%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 037 874	0,47%	0,47%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	550 000	583 721	0,27%	0,27%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	75 600	76 155	0,03%	0,03%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 808 090	2,19%	2,19%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 128 490	1 198 852	0,55%	0,55%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 018 635	0,46%	0,46%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	200 000	208 555	0,09%	0,09%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	200 000	216 783	0,10%	0,10%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	520 000	544 803	0,25%	0,25%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	267 200	270 873	0,12%	0,12%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	344 000	363 015	0,17%	0,17%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	600 000	633 708	0,29%	0,29%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	609 337	0,28%	0,28%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	403 800	437 610	0,20%	0,20%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	526 485	0,24%	0,24%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	285 700	298 374	0,14%	0,14%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 519	0,49%	0,49%
	Emprunt National		58 969 161	60 860 471	27,67%	27,72%
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	109 717	0,05%	0,05%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 635	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	520 725	0,24%	0,24%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 211 779	2,82%	2,83%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 428 370	5,65%	5,66%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 146 972	2,79%	2,80%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	4,66%	4,67%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 429	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 488 502	1,13%	1,13%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 574 422	4,81%	4,82%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 904 928	1,78%	1,78%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 024 113	0,47%	0,47%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	504 820	0,23%	0,23%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	46 971	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	756 644	0,34%	0,34%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	766 292	0,35%	0,35%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	524 164	0,24%	0,24%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	47 387	0,02%	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 300	127 946	134 341	0,06%	0,06%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 199	0,11%	0,11%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	641 241	0,29%	0,29%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	35 000	3 500 000	3 519 082	1,60%	1,60%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 755 030	8,97%	9,00%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 611 527	0,72%	0,74%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	18 143 503	8,25%	8,26%
	Titres OPCVM		10 484 443	11 054 401	5,04%	5,04%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	66 053	6 984 198	7 029 690	3,20%	3,20%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	4 024 711	1,84%	1,84%
	Total du portefeuille-titres		115 984 336	121 677 675	55,32%	55,43%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Actions SICAV	10 484 443	6 904 609
Différence d'estimation sur actions SICAV	569 958	315 205
Total	11 054 401	7 219 814

4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Obligations Coût d'entrée	87 555 893	89 246 941
Intérêts courus à l'achat/obligations	24 345	43 474
Intérêts courus	3 283 015	3 426 131
Intérêts intercalaires courus	4 991	4 573
Total	90 868 244	92 721 119

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus	782 822	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	1 028 208	754 097
Total	19 755 030	19 480 919

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins-value latente	Valeur à la fin de l'exercice	Plus ou moins-value réalisées
Solde au 31/12/2023	114 095 550	4 256 999	1 069 302	119 421 852	(55 693)
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	9 574 946	-	-	9 574 946	-
Titres OPCVM	10 235 038	-	-	10 235 038	-
Remboursements et cessions de l'exercice					
Remboursement des Obligations	(7 183 294)	-	-	(7 183 294)	-
Cession des Obligations	(4 082 700)	-	-	(4 082 700)	247
Cession de BTA	-	-	-	-	-
Cession de titres OPCVM	(6 655 204)	-	-	(6 655 204)	47 657
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	528 864	528 864	-
Variation des intérêts courus	-	(161 827)	-	(161 827)	-
Plus ou moins-value réalisées sur placements monétaires	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	115 984 336	4 095 172	1 598 166	121 677 675	47 904

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 29 522 872 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif
	Certificats de dépôts STB	13 969 625	13 982 642	6,36%
TNOSFES0VFH2	Certificat de dépôt au 03/01/25 (taux 9,79% 10 jours)	9 978 303	9 991 321	4,54%
TNCCUGD2KN95	Certificat de dépôt au 09/01/25 (taux 9,79% 10 jours)	3 991 322	3 991 321	1,82%
	Créance sur opération de pension livrée	14 999 872	15 540 230	7,06%
	P.L BNA au 29/01/25 (Taux de 9,33% 167 jours) 15 701 BTA 6,6% ; Mars 2027	14 999 872	15 540 230	7,06%
	Total	28 969 497	29 522 872	13,42%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 68 763 561 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Avoir en banque	31 686 958	18 369 600
Comptes à terme STB *	37 076 603	31 103 425
Total	68 763 561	49 473 025

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif
Compte à terme au 02/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 012 445	0,91%
Compte à terme au 04/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 011 587	0,91%
Compte à terme au 06/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 010 729	0,91%
Compte à terme au 16/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	6 000 000	6 019 312	2,74%
Compte à terme au 24/03/25 (taux 9,79% 90 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 25/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 26/03/25 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 27/03/25 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 219	1,37%
Compte à terme au 30/03/25 (taux 9,79% 94 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 31/03/25 (taux 9,79% 95 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 01/04/25 (taux 9,79% 96 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 03/04/25 (taux 9,79% 94 jours)	4 000 000	4 000 000	1,83%
Comptes à terme STB	37 000 000	37 076 603	16,86%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	6 086	10 868
Total	6 086	10 868

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	94 466	81 908
Commission réseau	152 329	122 112
Commission dépositaire	82 101	74 327
Total	328 896	278 347

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 101 558 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
CMF	19 321	16 801
ETAT	36 334	32 691
Commissaire aux comptes	45 903	-
Total	101 558	49 492

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	2024	2023
Capital au 1^{er} janvier		
Montant	171 581 154	155 022 081
Nombre d'actions	1 254 067	1 200 708
Nombre d'actionnaires	1583	1489
Souscriptions réalisées		
Montant	156 315 796	145 919 735
Nombre d'actions émises	1 141 158	1 093 925
Nombre d'actionnaires entrants	359	438
Rachats effectués		
Montant	134 772 342	139 836 349
Nombre d'actions rachetées	983 827	1 040 566
Nombre d'actionnaires sortants	284	344
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	528 864	443 749
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	47 904	(55 693)
Frais de négociation de titres	(21 445)	(29 490)
Résultat capitalisé	11 071 678	8 940 045
Régularisation des sommes non distribuables	1 368 991	1 177 075
Capital au 31 Décembre		
Montant	206 120 600	171 581 154
Nombre d'actions	1 411 398	1 254 067
Nombre d'actionnaires	1 658	1 583

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	2 394	2 394
Sommes distribuables exercice en cours	13 024 647	392 099	13 416 746
Total	13 024 647	394 493	13 419 140

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 7 743 381 DT pour la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Revenues des titres OPCVM	434 963	461 982
Intérêts des obligations	6 268 946	6 591 107
Revenus des Emprunts d'Etat	1 039 472	1 040 923
Total	7 743 381	8 094 012

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 un montant de 6 926 088 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôts	2 489 330	2 101 580
Intérêts des comptes à terme	2 865 907	1 510 668
Intérêts des comptes de dépôt	66 034	61 558
Revenus des prises en pension	1 504 817	1 663 326
Total	6 926 088	5 337 132

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2024 au 31-12-2024 à 1 342 110 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	1 032 392	954 279
Rémunération réseau	154 859	143 142
Rémunération du dépositaire	154 859	143 142
Total	1 342 110	1 240 563

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 à 302 712 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Redevances CMF	206 478	190 856
Impôt et taxes	50 233	44 441
*Honoraires commissaire aux comptes	45 903	-
Autres charges	98	202
Total	302 712	235 499

*Par décision du conseil d'administration du 23 novembre 2023, les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE à compter du 1 er janvier 2024.

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 à un solde de 392 099 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Régul Résultat d'exploitation (souscription)	5 458 141	3 823 895
Régul Résultat d'exploitation (rachat)	(5 066 042)	(4 707 299)
Total	392 099	(883 404)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2024 s'élève à 1 032 392 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au 31-12-2024 s'élève à 154 859 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au 31-12-2024 s'élève à 154 859 dinars.

NOTE 7 : Données par action :

Données par action en DT	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	10,394	10,710	9,711	9,612
Charges de gestion des placements	(0,951)	(0,989)	(0,962)	(0,880)
Revenu net des placements	9,443	9,721	8,749	8,732
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	(0,214)	(0,188)	(0,170)	(0,176)
Résultat d'exploitation (1)	9,228	9,533	8,579	8,556
Régularisation du résultat d'exploitation	0,278	(0,704)	(1,134)	(1,273)
Sommes distribuables de l'exercice	9,506	8,829	7,445	7,283
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,375	0,354	0,322	0,234
Plus (ou moins) values réalisées sur cession	0,034	(0,044)	0,066	(0,198)
Frais de négociation	(0,015)	(0,024)	(0,031)	(0,048)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,393	0,286	0,358	(0,012)
Résultat net de l'exercice (1) +(2)	9,622	9,819	8,938	8,544
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,393	0,286	0,358	(0,012)
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	(0,022)	0,203	0,017
Sommes non distribuables de l'exercice	0,394	0,264	0,561	0,005
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Valeur liquidative	155,548	145,648	136,555	128,549

NOTE 8 : Ratios de gestion des placements :

Libellé	2024	2023	2022	2021
Actif net moyen (en Dinar)	201 096 286	173 307 479	156 649 318	149 042 102
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,67%	0,72%	0,74%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,14%	0,13%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,67%	6,39%	6,58%	6,67%

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, font apparaître un total bilan de 219.970.194 dinars et une somme distribuable de 13.419.140 dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée conséquemment à cette observation.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit, toutefois pas, qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes au niveau du système de contrôle interne de la société. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. Seulement, la société ne nous a pas communiqué le Cahier des charges dûment signé relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières contrairement au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006 et modifié par le règlement du CMF relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des finances en date du 12 janvier 2016.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 31,26 % de l'actif total tandis que le Ratios d'investissements en valeurs mobilières est de 68,74% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Par ailleurs, les actions en d'autres OPCVM représentent 5,04% de l'actif net, légèrement au-delà du ratio réglementaire 5 %.

Tunis, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux comptes :

Samir Labidi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Une convention de gestion, conclue avec STB Finance en contrepartie d'une rémunération de 0,50% TTC. Cette rémunération est annuelle est décomptée quotidiennement sur la base de l'actif net de la SICAV.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 1 032 392 DT ; il est porté dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle de 0,075% TTC de l'actif net de la SICAV prélevés quotidiennement.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 154 859 DT ; Ce montant est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec La Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée distributeur des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,075% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 154 859 DT ; il est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux comptes :

Samir Labidi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Tarek ZAHAF et Mr Hilal OUALI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2024

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	13 052 567	22 182 436
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	608 560 266	562 504 314
Portefeuille-titres commercial	7	53 510 065	61 115 119
Portefeuille d'investissement	8	26 083 692	26 416 325
Valeurs Immobilisées	9	15 709 479	18 586 035
Autres actifs		8 563 909	9 790 014
TOTAL DES ACTIFS		725 479 977	700 594 244
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Dettes envers la clientèle	10	7 172 206	5 573 892
Emprunts et dettes rattachées	11	499 323 207	493 894 354
Fournisseurs et comptes rattachés		73 080 792	64 636 998
Autres passifs		11 745 590	9 481 434
TOTAL DES PASSIFS		591 321 795	573 586 678
INTERETS MINORITAIRES	12	715	657
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves consolidées		81 696 455	75 443 323
Actions propres		(2 721 695)	(3 040 964)
Résultat consolidé		20 182 707	19 604 550
Total des capitaux propres avant affectation	13	134 157 467	127 006 909
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		725 479 977	700 594 244

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2024
(Exprimé en dinars)

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Notes</u>			
ENGAGEMENTS DONNES		128 752 706	127 244 815
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	30- A- 1	25 525 715	24 280 253
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	30- A- 2	102 226 991	101 964 562
Engagements sur titres	30- A- 3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		448 395 239	419 006 308
Cautions Reçues	30- B- 1	300 627 262	277 283 691
Garanties Reçues	30- B- 2	20 053 790	23 129 163
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	30- B- 3	127 714 187	118 593 454
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		45 000 000	30 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	30- C- 1	45 000 000	30 000 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE****Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2024</u>	<u>31 Décembre 2023</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	84 670 663	78 510 916
Intérêts et charges assimilées	15	(47 277 480)	(42 848 147)
Produits des placements	16	8 156 412	7 281 341
Autres produits d'exploitation		526 057	879 837
Produit net		<u>46 075 652</u>	<u>43 823 948</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	17	9 141 807	8 762 813
Dotations aux amortissements		540 970	486 820
Autres charges d'exploitation	18	4 323 457	4 049 806
Total des charges d'exploitation		<u>14 006 234</u>	<u>13 299 440</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>32 069 418</u>	<u>30 524 508</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	19	2 844 066	4 624 840
Dotations nettes aux autres provisions	20	725 142	664 048
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>28 500 210</u>	<u>25 235 620</u>
Autres gains ordinaires	21	295 218	232 572
Autres pertes ordinaires	22	(1 727)	(805)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>28 793 702</u>	<u>25 467 387</u>
Impôts exigibles		(7 202 036)	(4 788 436)
Contribution sociale de solidarité		(718 639)	(551 475)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>20 873 027</u>	<u>20 127 476</u>
Contribution conjoncturelle		(690 244)	(522 765)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>20 182 783</u>	<u>19 604 711</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(76)	(161)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>20 182 707</u>	<u>19 604 550</u>
Résultat par action		2,994	2,919

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	469 871 133	434 054 901
Investissements dans les contrats de Leasing	24	(414 305 365)	(391 230 408)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(13 582 912)	(13 087 507)
Intérêts payés	25	(47 408 135)	(40 923 248)
Impôts et taxes payés		(16 209 296)	(15 590 289)
Placements monétaires	7	7 605 054	(10 058 552)
Autres flux liés à l'exploitation		7 175 571	4 440 109
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(6 853 950)</u>	<u>(32 394 994)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(1 001 424)	(3 158 003)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	4 055 211	15 729
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(3 055 600)	(4 547 962)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28	4 786 961	8 413 515
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>4 785 148</u>	<u>723 279</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession des actions propres	13	514 174	598 503
Dividendes et autres distributions	29	(13 648 376)	(10 779 202)
Encaissements provenant des emprunts	11	161 000 000	168 189 328
Remboursements d'emprunts	11	(154 926 866)	(127 155 350)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(7 061 069)</u>	<u>30 853 279</u>
Variation de trésorerie		<u>(9 129 870)</u>	<u>(818 436)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	22 182 437	23 000 873
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	13 052 567	22 182 437

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Présentation du groupe****1.1. Structure juridique des sociétés du groupe**

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L.** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de 35.000.000 DT divisé en 7.000.000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la bourse depuis l'année 1997.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à 1.250.000 DT, divisé en 250.000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à 1.000.000 DT, divisé en 1.000.000 actions de 1 DT chacune, totalement libérées.

1.2. Participations dans les sociétés du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 249.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 99,96%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	249.908	99,96%	99,96%
CIL SICAR	999.940	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 dont notamment :
 - o La norme comptable générale (NCT 1).
 - o La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimaux par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Industries agroalimentaires et oléifacteurs ;
 - d. Industries pharmaceutiques ;
 - e. Autres industries ;
 - f. BTP ;
 - g. Tourisme y compris les agences de voyages ;
 - h. Promotion immobilière ;
 - i. Commerce ;
 - j. Santé ;
 - k. Télécom et TIC ;
 - l. Autres Services y compris les agences de location de voitures.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i .
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $(N-1)$ du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N) .
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

À cette fin, la CIL a établi un seuil minimum équivalent à 1,8 fois la moyenne pondérée du taux de migration moyen historique pour l'ensemble des secteurs.

Par la suite, ces taux ajustés sont comparés aux taux de majoration fixés dans la circulaire n°2025-01, et la CIL a retenu le taux de majoration le plus approprié pour chaque secteur.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} »

Ce taux représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TP_{gi} », observé durant la période retenue (2017-2024), l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01.

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums fixés au niveau de la circulaire de la BCT n°2025-01 à l'exception des secteurs suivants :

- ✓ Agriculture
- ✓ Industries agroalimentaires
- ✓ Autre industrie
- ✓ Tourisme
- ✓ Promotion immobilière
- ✓ Autres services

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts 0 et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi} .

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Dépréciation additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêt comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêt comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi

n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15, selon le cas dans le compte de résultat.

4.7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| • Logiciels | 33,3% |
| • Immeubles | 5,0% |
| • Matériel de transport | 20,0% |
| • Mobilier et matériel de bureau | 10,0% |
| • Matériel informatique | 33,3% |

- Installations générales 10,0%

4-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4.10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Banques	13 032 126	22 141 748
Caisses	20 441	40 688
Total	13 052 567	22 182 436

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Créances sur contrats mis en force	652 418 310	603 186 346
Encours financiers	603 975 147	561 456 890
Impayés	51 887 106	45 051 595
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	414 768	220 788
Intérêts échus différés	(3 858 711)	(3 542 928)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 193 609	1 559 550
Total brut des créances de leasing	653 611 919	604 745 896
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(6 098 139)	(8 265 728)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 529 345)	(18 459 931)
Provisions additionnelles	(50 073)	(130 420)
Provisions collectives	(9 379 000)	(8 849 000)
Produits réservés	(7 995 096)	(6 536 503)
Total net des créances de leasing	608 560 266	562 504 314

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2023**563 016 441****Addition de la période**

- Investissements	361 760 058
- Relocations et transferts	12 566 421
- Transferts	

Retraits de la période

- Remboursements du capital	(305 202 800)
- Cessions à la valeur résiduelle	(9 583)
- Cessions anticipées	(15 135 630)
- Transfert en immobilisations corporelles	(468 870)
- Radiation des créances	(322 937)
- Relocations et transferts	(11 034 344)

Solde au 31 décembre 2024**605 168 756**

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	311 447 138	286 554 726
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	412 644 200	383 673 831
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 041 827	3 123 365
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	726 133 165	673 351 922
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	67 726 627	62 608 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	59 797 260	55 711 588
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	190 300	273 000
Total des produits financiers non acquis	127 714 187	118 593 454
- Valeurs résiduelles	17 400	24 919
- Contrats suspendus contentieux	5 538 769	6 673 505
- Contrats en instance de mise en force	1 193 609	1 559 550
<u>Encours des contrats</u>	605 168 756	563 016 441

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Bâtiment et travaux publics	35 731 476	34 766 649
Industrie	59 576 080	59 039 886
Tourisme	214 149 576	180 183 085
Commerces et services	206 462 690	207 250 610
Agriculture	89 248 934	81 776 211
<u>Total</u>	605 168 756	563 016 441

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Equipements	32 342 284	34 761 901
Matériel roulant	528 608 689	479 607 036
Matériel spécifique	1 462	1 464
<u>Sous Total</u>	560 952 435	514 370 401
Immobilier	44 216 321	48 646 040
<u>Total</u>	605 168 756	563 016 441

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
<u>Clients ordinaires (1)</u>	47 582 877	38 704 215
Inférieur à 1 mois	12 372 725	13 005 589
Entre 1 et 3 mois	9 877 874	8 154 851
Entre 3 et 6 mois	3 892 094	3 505 441
Entre 6 mois et 1 année	5 647 352	6 272 111
Supérieur à 1 année	15 792 834	7 766 223
<u>Clients litigieux (2)</u>	4 304 229	6 347 380
<u>Total (1) + (2)</u>	51 887 106	45 051 595

6.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	500 779 827	80 704 340	2 326 688	4 858 901	15 305 391	603 975 147
Impayés	3 922 474	13 620 086	1 036 189	1 807 493	31 500 865	51 887 106
Contrats en instance de mise en force	1 192 999		-	-	-	1 193 609
CREANCES LEASING	505 895 300	94 325 036	3 362 877	6 666 394	46 806 256	657 055 863
Avances reçues (*)	(6 698 966)	(18 636)			(449 529)	(7 167 131)
ENCOURS GLOBAL	499 196 334	94 306 400	3 362 877	6 666 394	46 356 727	649 888 732
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 981 464	544 250	-	-	-	25 525 715
TOTAL ENGAGEMENTS	524 177 798	94 850 650	3 362 877	6 666 394	46 356 727	675 414 446
Produits réservés	-	-	(258 047)	(536 896)	(7 200 153)	(7 995 096)
Provisions sur encours financiers	-	-	(2 681)	(22 268)	(277 410)	(8 265 728)
Provisions sur	-	-	(140 465)	(401 785)	(20 987 095)	(21 529 345)
	-	-	-	-	(50 073)	(50 073)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(420 780)	(1 216 091)	(34 035 783)	(35 672 653)
ENGAGEMENTS NETS	524 177 798	94 850 650	2 942 097	5 450 304	12 320 944	639 741 793

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)		0,50%	0,99%	6,86%
		8,35%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2023		7,32%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés		12,51%	18,24%	73,42%
		63,27%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2023		72,75%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2023
Certificats de dépôt	29 000 000	60 000 000
Pensions livrées	20 150 691	-
Actions SICAV	4 359 374	1 115 119
<u>Total</u>	<u>53 510 065</u>	<u>61 115 119</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez le groupe CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
GENERALE OBLIGATAIRE SICAV	8 096	147,960	1 197 884
SICAV PATRIMOINE	6	173,333	1 040
SICAV RENDEMENT	16 666	108,191	1 803 111
SICAV AMEN	23 633	57,434	1 357 338
Total			4 359 374

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Titres immobilisés	30 312 302	30 644 935
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>30 314 302</u>	<u>30 646 935</u>
A déduire :		
- Versement restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>29 314 302</u>	<u>29 646 935</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(3 230 610)	(3 230 610)
<u>Montant net</u>	<u>26 083 692</u>	<u>26 416 325</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Titres immobilisés » sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2023	30 644 935	29 644 935	1 000 000
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	24 833	24 833	-
- BVMT	30 767	30 767	-
- Société POLYBAT	3 000 000	3 000 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	3 055 600	3 055 600	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM	3 177	3 177	-
- OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2	371 400	371 400	-
- OBLIGATIONS BIAT SUB 2023	100 000	100 000	-
- Société TUNIFRIES	1 046 600	1 046 600	-
- BIAT	1 445 257	1 445 257	-
- Société INDUST ENGRAIS DU SUD	265 000	265 000	-
- Société VOLTEQ PLUS	156 800	156 800	-
Total des cessions de l'exercice	3 388 234	3 388 234	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2024</u>	<u>30 312 302</u>	<u>29 312 302</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2024 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentag e détenu</u>	
* TUNISIE CLEARNING (ex STICODEVAM)	77 565	5,026	5,000	389 818	-	de 2001 à 2024	3,67%	
* BVMT	50 209	10,261	10,000	515 174	-	de 1999 à 2024	5,00%	
* IFBT	1	100,000	100,000	100	-	1999	0,13%	
* Société SYPHAX	20 000	10,000	10,000	200 000	200 000	2013	0,73%	
* Société SUPER BETON SLAMA	6 450	100,000	100,000	645 000	467 367	2015	32,25%	*
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA	3 550	100,000	100,000	355 000	257 233	2015	20,88%	*
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	1 027 500	2015/2017	11,36%	
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07%	*
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%	
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17%	*
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22%	*
* Société TUNIFRIES (CIL & CIL SICAR)	13 334	100,000	100,000	1 333 400	-	2018 et 2021	4,68%	
* BIAT	9 993	49,795	10,000	497 600	-	2018	0,024%	
* Société ROYAL OLIVE	20 000	100,000	100,000	2 000 000	-	2020	43,48%	*
* Société SNR	300 000	10,000	10,000	3 000 000	-	2021 et 2022	48,39%	*
* Société MAS METAL	550 000	10,000	10,000	5 500 000	-	2022	21,19%	*
* Société SITEL	50 000	10,000	10,000	500 000	-	2022	35,46%	*
* Société HOR	355 600	10,000	10,000	3 556 000	-	2022	43,18%	*
OBLIGATIONS BIAT SUB 2022/2				1 114 200	-	2022		
OBLIGATIONS BIAT SUB 2023				400 000	-	2023		
* Société MEDPLAST	300 000	10,000	10,000	3 000 000	-	2023	42,19%	*
* Société PLASTIC SIPA	10 000	100,000	100,000	1 000 000	-	2023	20,92%	*
* Société POLYBAT	3 000 000	1,000	1,000	3 000 000	-	2024	29,13%	*
<u>Total des titres</u>				<u>30 312 302</u>	<u>3 230 610</u>			

(*) Le groupe CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Transfert (**)	Cessions	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,33%	396 267	-	-	-	396 267	387 542	8 725	-	396 267	-
Ecart d'acquisition	5%	538 541	-	-	-	538 541	538 541	-	-	538 541	-
Immeubles	5,0%	7 341 861	-	-	-	7 341 861	4 168 474	136 197	-	4 304 671	3 037 191
Matériel de transport	20,0%	1 167 179	863 798	-	(66 000)	1 964 976	1024 275	70 267	(66 000)	1 028 542	936 434
Equipements de bureau	10,0%	601 320	10 906	-	-	612 225	447 274	29 579	-	476 853	135 373
Matériel informatique	33,33%	718 980	12 751	-	(3 268)	728 462	467 225	116 021	(3 268)	579 978	148 485
Installations générales	10,0%	2 051 319	109 141	-	-	2 160 459	803 631	180 183	-	983 814	1 176 645
Immeubles hors exploitation (*)		13 607 531	4 830	468 870	(3 805 878)	10 275 352	-	-	-	-	10 275 352
TOTAUX		26 422 998	1 001 424	468 870	(3 875 146)	24 018 144	7 836 962	540 970	(69 267)	8 308 664	15 709 479

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

(**) Il s'agit de biens ayant fait l'objet d'opérations de leasing et qui ont été repris par la société, suite à un arrangement conclu avec le client concerné.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	7 167 131	5 568 817
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>7 172 206</u>	<u>5 573 892</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Banques locales	325 877 566	277 412 645
- Banques étrangères	78 677 555	111 736 009
- Emprunts obligataires	25 500 000	37 500 000
- Certificats de dépôt émis	1 000 000	-
- Certificats de leasing	58 333 333	56 666 667
<u>Total emprunts</u>	<u>489 388 455</u>	<u>483 315 320</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	5 303 294	5 467 804
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 392 770	2 260 121
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 391 712	2 057 579
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 954 800	795 019
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	-	(1 490)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(107 824)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 934 752</u>	<u>10 579 034</u>
<u>Total</u>	<u>499 323 207</u>	<u>493 894 354</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et ressources spéciales » sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	400 000	-	400 000	-	-	-
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	512 645	-	335 079	177 566	-	177 566
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	21 000 000	-	7 000 000	14 000 000	7 000 000	7 000 000
BT (2022)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT (2022/1)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2022/2)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2022/3)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2022/4)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2022/2)	6 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 800 000	-	1 200 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AB (2022/1)	8 000 000	Annuellement (2023-2027)	6 400 000	-	1 600 000	4 800 000	3 200 000	1 600 000
ATB (2022)	5 000 000	Annuellement (2023-2027)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2022)	12 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	9 600 000	-	2 400 000	7 200 000	4 800 000	2 400 000
AB (2022/2)	7 000 000	Annuellement (2023-2027)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BIAT (2022/5)	10 000 000	Annuellement (2023-2027)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2023/1)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2023/2)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (2023/3)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2023/2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2023/2)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2023/4)	10 000 000	Annuellement (2024-2028)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATB (2023)	5 000 000	Annuellement (2024-2028)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2023/5)	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2024/1)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/2)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/4)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/5)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT (2024/6)	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
BT 2025	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
AB (2025/1)	12 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	12 000 000	-	12 000 000	9 600 000	2 400 000
AB (2025/2)	8 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	8 000 000	-	8 000 000	6 400 000	1 600 000
AB (2025/3)	10 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATB 2025	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Attijari 2025	5 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<u>Sous-total</u>			277 412 645	130 000 000	81 535 079	325 877 566	223 700 000	102 177 566

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>BANQUES ETRANGERES</u>		
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)
KFW EUR	17 070 000	Semestriellement (2024-2030)
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des crédits bancaires</u>		
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>		
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)
CIL 2023/1	30 000 000	Annuellement (2023-2027)
<u>Total des emprunts obligataires</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
7 861 956	-	1 533 333	6 328 623	4 795 290	1 533 333
4 164 681	-	4 164 681	-	-	-
1 794 861	-	1 794 862	-	-	-
12 600 000	-	8 400 000	4 200 000	-	4 200 000
6 015 385	-	4 812 308	1 203 077	-	1 203 077
56 165 218	-	4 320 401	51 844 816	43 204 013	8 640 803
12 522 143	-	4 174 044	8 348 099	4 174 055	4 174 044
10 611 764	-	3 858 824	6 752 940	2 894 117	3 858 824
111 736 009	-	33 058 454	78 677 555	55 067 474	23 610 081
389 148 654	130 000 000	114 593 533	404 555 121	278 767 474	125 787 647
3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
4 500 000	-	3 000 000	1 500 000	-	1 500 000
30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
37 500 000	-	12 000 000	25 500 000	18 000 000	7 500 000
-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
56 666 666	30 000 000	28 333 333	58 333 333	15 000 000	43 333 333
56 666 666	30 000 000	28 333 333	58 333 333	15 000 000	43 333 333
56 666 666	31 000 000	28 333 333	59 333 333	15 000 000	44 333 333
483 315 320	161 000 000	154 926 866	489 388 455	311 767 475	177 620 980

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement			
- Dans le capital		460	460
- Dans les résultats reportés		113	(30)
- Dans le résultat de l'exercice	(A)	51	143
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR			
- Dans le capital		60	60
- Dans les résultats reportés		6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A)	25	17
<u>Total des intérêts minoritaires</u>		<u>715</u>	<u>657</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	<u>76</u>	<u>161</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Capital social	(A)	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale	(B)	3 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		51 292 250	44 732 730
- Réserves pour fonds social	(C)	5 371 556	4 634 408
- Dividendes reçus des filiales		286 983	123 993
- Complément d'apport		448 536	151 275
- Actions propres	(D)	(2 721 695)	(3 040 964)
- Résultats reportés		20 797 130	23 300 918
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>113 974 760</u>	<u>107 402 359</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		20 182 783	19 604 711
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(76)	(161)
<u>- Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>		<u>20 182 707</u>	<u>19 604 550</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(F)	<u>134 157 467</u>	<u>127 006 909</u>
Nombre d'actions (2)		6 740 459	6 715 318
Résultat par action (1) / (2)	(E)	2,994	2,919

(A) Le capital social s'élève, au 31 Décembre 2024, à 35.000.000 DT composé de 7.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2025. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2023	280 000	3 040 964
Cessions de l'exercice	(29 397)	(319 269)
Solde au 31 décembre 2024	250 603	2 721 695

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2024, 3,71% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022	25 000 000	2 500 000	42 805 710	4 053 747	429 974	29 052 271	7 396	(3 495 588)	17 229 686	117 583 196
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			11 080 500	800 000	(429 974)	5 779 160			(17 229 686)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 18 Avril 2023			(9 153 480)			9 153 480				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022						(11 000 000)				(11 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 18 Avril 2023	10 000 000					(10 000 000)				-
Dividendes reçus des filiales intégrés					123 993	(123 993)				-
Cessions d'actions propres							143 879	454 624		598 503
Encaissement dividendes sur actions propres						440 000				440 000
Prélèvements sur fonds social				(219 339)						(219 339)
Résultat net de l'exercice 2023									19 604 550	19 604 550
Solde au 31 décembre 2023	35 000 000	2 500 000	44 732 730	4 634 408	123 993	23 300 918	151 275	(3 040 964)	19 604 550	127 006 909
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024		1 000 000	9 802 000	900 000	(123 993)	8 026 543			(19 604 550)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Avril 2024			(3 242 480)			3 242 480				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023						(14 000 000)				(14 000 000)
Dividendes reçus des filiales intégrés					286 983	(286 983)				-
Cessions d'actions propres							297 261	319 269		616 530
Encaissement dividendes sur actions propres						514 174				514 174
Prélèvements sur fonds social				(162 852)						(162 852)
Résultat net de l'exercice 2024									20 182 707	20 182 707
Solde au 31 décembre 2024	35 000 000	3 500 000	51 292 250	5 371 556	286 983	20 797 130	448 536	(2 721 695)	20 182 707	134 157 467

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts de leasing	81 640 340	75 567 292
- Intérêts de retard	2 651 072	2 937 960
- Autres	2 178 785	2 267 070
<u>Total</u>	<u>86 470 197</u>	<u>80 772 322</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	4 085 607	2 620 421
Intérêts de retard antérieurs	1 522 380	1 124 383
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(5 560 865)	(4 396 968)
Intérêts de retard	(1 846 656)	(1 609 242)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(1 799 534)</u>	<u>(2 261 406)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>84 670 663</u>	<u>78 510 916</u>

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	3 210 843	3 211 306
- Intérêts des crédits des banques locales	27 316 280	24 022 583
- Intérêts des crédits des banques étrangères	7 550 954	9 548 349
- Intérêts des autres opérations de financement	8 728 917	5 514 482
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	719 153	912 767
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>47 526 147</u>	<u>43 209 487</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(249 793)	(385 415)
- Autres charges financières	1 080	7 987
- Pénalités	46	16 088
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(248 667)</u>	<u>(361 340)</u>
<u>Total général</u>	<u>47 277 480</u>	<u>42 848 147</u>

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dividendes	305 860	406 091
- Plus-values sur cession des titres immobilisés	1 398 727	2 468 083
- Plus ou (moins) values sur fonds gérés	3 259 918	2 173 168
- Intérêts sur crédits accordés au personnel	133 059	213 724
- Intérêts sur certificats de dépôt	2 749 733	25 815
- Dividendes et résultat des cessions des titres SICAV	237 611	1 880 210
- Autres	71 504	114 249
<u>Total</u>	<u>8 156 412</u>	<u>7 281 341</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Salaires et complément de salaires	7 022 639	6 711 691
- Charges connexes aux salaires	582 984	646 939
- Cotisations de sécurité sociales	1 314 998	1 225 555
- Autres charges sociales	221 186	178 628
<u>Total</u>	<u>9 141 807</u>	<u>8 762 813</u>

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Achat de matières et fournitures	338 955	311 192
<u>Total des achats</u>	<u>338 955</u>	<u>311 192</u>
- Sous-traitance générale	145 172	165 412
- Locations	181 483	186 034
- Entretien et réparations	510 557	462 849
- Primes d'assurances	79 473	57 631
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>916 685</u>	<u>871 926</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 278 349	1 053 088
- Frais de gestion de GO SICAV	7 464	6 686
- Publicités, publications et relations publiques	259 700	289 741
- Déplacements, missions et réceptions	51 824	58 102
- Frais postaux et de télécommunications	169 490	180 987
- Services bancaires et assimilés	94 018	96 257
- Autres services extérieurs	6 326	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 867 171</u>	<u>1 684 861</u>
- Jetons de présence	144 000	168 000
- Rémunération du PCA	528 000	501 844
- Rémunération comité d'audit	36 000	42 000
- Rémunération comité des risques	36 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>744 000</u>	<u>753 844</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	212 754	211 848
- T.C.L	206 885	188 812
- Droits d'enregistrements et de timbres	9 877	11 932
- Autres impôts et taxes	27 129	15 392
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>456 645</u>	<u>427 983</u>
<u>Total général</u>	<u>4 323 457</u>	<u>4 049 806</u>

NOTE 19 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 976 871	9 507 373
- Dotations aux provisions collectives	530 000	718 000
- Dotations aux provisions additionnelles	-	2 020
- Reprise de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	(138 733)
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	138 733
- Reprises sur provisions additionnelles	(80 347)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 177 340)	(5 484 297)
- Créances radiées	2 238 647	4 044 101
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 897 706)	(3 543 283)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(340 941)	(497 556)
- Encaissement sur créances radiées	(405 118)	(121 518)
<u>Total</u>	<u>2 844 066</u>	<u>4 624 840</u>

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	48 587	254 936
- Dotations aux provisions pour divers risques	676 555	626 355
- Indemnité pour personnel licencié	21 355	
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	(21 355)	
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(217 243)
<u>Total</u>	<u>725 142</u>	<u>664 048</u>

NOTE 21 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	249 332	15 730
- Apurement de comptes	41 363	158 513
- Autres gains sur éléments exceptionnels	4 524	58 329
<u>Total</u>	<u>295 218</u>	<u>232 572</u>

NOTE 22 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	432
- Perte suite au redressement CNSS	-	313 967
- Perte suite au redressement Fiscal	-	780 088
- Reprise sur provisions pour divers risques	-	(1 094 055)
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 727	373
<u>Total</u>	<u>1 727</u>	<u>805</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Clients et comptes rattachés en début de période	45 051 595	39 889 997
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(51 887 106)	(45 051 595)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(5 568 817)	(5 389 765)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	7 167 131	5 568 817
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(3 542 928)	(3 072 762)
- Produits constatés d'avance en fin de période	3 858 711	3 542 928
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	220 788	160 188
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	(414 768)	(220 788)
- TVA collectée	89 299 126	75 240 734
- TVA collectée sur avances et acomptes	(18 680 023)	(10 403 447)
- Remboursement principal	305 202 800	272 152 633
- Intérêts et produits assimilés de leasing	86 470 197	80 772 322
- Autres produits d'exploitation	526 057	879 837
- Créances virées en pertes	(2 238 647)	(4 044 101)
- Encaissements sur créances radiées	405 118	121 518
- Encours financiers virés en pertes	322 937	1 599 773
- Plus/Moins values sur relocation	(1 532 077)	(1 505 402)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	104 087	2 973 118
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(38 263)	(104 087)
- Cessions d'immobilisations à la VR	9 583	38 341
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 135 630	20 906 642
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>469 871 133</u>	<u>434 054 901</u>

NOTE 24 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	64 363 583	57 020 103
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(72 878 677)	(64 363 583)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	361 760 058	341 818 461
- TVA sur investissements	61 032 902	56 763 676
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	27 500	19 250
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	(27 500)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>414 305 365</u>	<u>391 230 408</u>

NOTE 25 : INTERETS PAYES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Frais d'émission d'emprunts	251 111	520 345
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	(1 490)	(25 813)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	107 824	1 490
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	11 271	13 875
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	(56 855)	(11 271)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	2 057 579	866 986
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(1 391 712)	(2 057 579)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	5 467 804	4 023 885
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	(5 303 294)	(5 467 804)
- Intérêts et commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	2 260 121	3 341 051
- Intérêts et commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 392 770)	(2 260 121)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	795 019	839 996
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	(1 954 800)	(795 019)
- Intérêts et charges assimilées	47 277 480	42 845 994
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(719 153)	(912 767)
<u>Intérêts payés</u>	<u>47 408 135</u>	<u>40 923 248</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 001 424	3 158 003
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 001 424</u>	<u>3 158 003</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(432)
- Cessions d'immobilisations corporelles	3 805 879	-
- Immobilisations mises en rebut	-	431
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	249 332	15 730
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>4 055 211</u>	<u>15 729</u>

NOTE 28 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	3 388 234	7 246 026
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	1 398 727	2 468 083
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	(21 080)	(1 321 674)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	21 080	21 080
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>4 786 961</u>	<u>8 413 515</u>

NOTE 29 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
- Dividendes payés	14 000 000	11 000 000
- Dividendes sur actions propres	(514 173)	(440 000)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	44 111	43 975
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(44 413)	(44 111)
- Intérêts des prêts sur fonds social	162 852	219 339
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>13 648 376</u>	<u>10 779 202</u>

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**A- ENGAGEMENTS DONNES :****A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 25.525.715 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 102.226.991 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2024.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS**B-1- Cautions Reçues**

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 300.627.262 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 20.053.790 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 127.714.187 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 45.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

NOTE 31 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 17 mars 2025, font apparaître un total du bilan de **725.480 KDT**, un bénéfice net de **20.183 KDT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **13.053 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

1- Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties

considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2024, les créances s'élèvent à 653.612 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 37.057 KDT et les agios réservés ont atteint 7.995 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

2- Évaluation du portefeuille titres

Risque identifié

Les titres d'investissement s'élèvent à 26.084 KDT au 31 décembre 2024 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 4-4 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la Compagnie Internationale de Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Compagnie Internationale de Leasing et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel que présenté par le Conseil d'Administration du 17 mars 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Tunis, le 18 Mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

**PROAUDIT
Tarak ZAHAF**

**Le groupement
Universal Auditing – CNBA UHY
Hilal OUALI**